



RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION

des mesures prévues dans le cadre des programmes portant mesures spécifiques
dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union

Année calendaire 2006

31 juillet 2007

SOMMAIRE

I. PREAMBULE.....	3
II. BILAN FINANCIER GENERAL	4
III. BILAN DES MESURES RELATIVES AUX FILIÈRES ANIMALES BOVINS ET OVINS-CAPRINS ..	5
III.1. MESURE « PRIMES ANIMALES AUX ÉLEVEURS DE RUMINANTS ».....	5
III.1.1. Nature de l'aide.....	5
III.1.2. Objectif de la mesure et bénéficiaires	5
III.1.3. Exécution financière pour la campagne 2006.....	6
III.1.4. Bilan	7
III.2. MESURE « STRUCTURATION DE L'ÉLEVAGE ».....	8
III.2.1. Nature de l'aide.....	8
III.2.2. Objectif de la mesure.....	8
III.2.3. Exécution financière pour la campagne 2006.....	8
III.3. MESURE « AIDE À L'IMPORTATION D'ANIMAUX REPRODUCTEURS »	14
III.4. ÉVOLUTION DES FILIÈRES ANIMALES EN 2006	15
III.4.1. Guadeloupe	15
III.4.2. Guyane	18
III.4.3. Martinique.....	19
III.4.4. Réunion	26
IV. BILAN FINANCIER DES MESURES RELATIVES AUX AUTRES SECTEURS	32
IV.1. MESURE « DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES »	32
IV.1.1. Aide à la commercialisation sur les marchés locaux	32
IV.1.2. Aide à la production de fruits et légumes transformés.....	34
IV.1.3. Aide à la commercialisation en dehors des départements d'outre-mer et aide au riz de Guyane	35
IV.1.4. Actions d'accompagnement des filières	37
IV.1.5. Aide à la production de vanille	37
IV.1.6. Aide au maintien des surfaces plantées en vanille de la Réunion.	37
IV.1.7. Aide à la culture de géranium et de vétiver.....	37
IV.1.8. Aide à la production d'huiles essentielles de géranium et de vétiver.....	38
IV.2. MESURE « FILIÈRE CANNE-SUCRE-RHUM ».....	39
IV.2.1. Présentation des filières	39
IV.2.2. Aide forfaitaire d'adaptation à la réforme de l'OCM de l'industrie sucrière des DOM	40
IV.2.3. Aide au transport de la canne	41
IV.2.4. Aide à la transformation de la canne en rhum agricole.....	43
IV.3. MESURE « RÉSEAUX DE RÉFÉRENCES »	45
IV.3.1. Définition du cadre conventionnel ODEADOM / Institut de l'Élevage.....	45
IV.3.2. Détails des réalisations pour l'année 2006.....	46
IV.3.3. Bilan financier de l'année 2006.....	47
IV.4. MESURE « ASSISTANCE TECHNIQUE »	48
IV.4.1. Elaboration de logiciels	48
IV.4.2. Manuel utilisateur	48
V. CONCLUSION	49
VI. ANNEXES.....	50
VI.1.1. Tableau de synthèse : objectifs opérationnels et mesures du programme français (POSEI IV)	51
VI.1.2. Architecture du POSEI IV	52

I. PREAMBULE

L'année 2006 marque la première année de mise en œuvre du POSEI IV, mais reste avant tout une année de transition. En effet, la mise en œuvre des nouvelles règles spécifiques aux régions ultra-périphériques a débuté le 16 octobre 2006. Ainsi, les demandes d'aides relatives à la campagne 2006 ont été déposées, soit sous POSEIDOM III, soit POSEI IV. Certaines actions du POSEIDOM III ont été prolongées à titre provisoire.

Les dispositions du règlement (CE) n° 1452/2001 restant applicables jusqu'au 16 octobre 2006, les demandes déposées dans le cadre des mesures adoptées pour mettre en œuvre le règlement (CE) n° 1452/2001 qui étaient pendantes à la date de notification du programme ont été traitées dans le cadre du régime instauré par ledit règlement.

De même, toutes les demandes pendantes au moment de l'entrée en vigueur du POSEI IV au motif tiré des mesures de contrôles effectuées par l'organisme payeur agréé, resteront soumises aux dispositions prévalant précédemment. En revanche, les autres demandes pendantes pour instruction seront payées sur la base des taux fixés par le nouveau programme.

Par conséquent, il est difficile d'évaluer les impacts des actions du nouveau POSEI dès à présent. Le Comité de Pilotage du POSEI a donc fait le choix de limiter le RAE 2006 à :

- un bilan des actions "*du programme d'aide aux activités traditionnelles liées à la production de viande bovine, ovine et caprine*" afin de satisfaire au paragraphe 2. de l'article 48 du R (CE) 793/2006 de la Commission ;
- une présentation synthétique des actions mises en œuvre et des montants mobilisés accompagnée d'un commentaire sur l'état des filières à la fin de l'année 2006 pour les autres mesures ;

Les bilans portent sur l'ensemble des actions de l'année calendaire 2006, mesures transitoires comprises.

L'étude d'impact des actions débutées en 2006 est par conséquent différée d'un an et sera intégrée au RAE 2007. Ainsi, l'évaluation de celles-ci se fera conjointement aux actions mises en œuvre en 2007.

Comme pour les années précédentes, les mesures « Régime spécifique d'approvisionnement » et « Importation d'animaux reproducteurs » font l'objet d'un rapport distinct et complet, qui est joint au présent RAE 2006.

Le bilan de ces deux mesures sera intégré au Rapport Annuel d'Exécution à partir de l'année prochaine.

II. BILAN FINANCIER GENERAL

Les actions du POSEI IV ont débuté :

- dès le début de l'année 2006 pour la mesure Canne-sucre-rhum ;
- partiellement (application des nouveaux taux mais pas des nouvelles listes pour certaines actions) à partir du 2^{ème} semestre pour la mesure « Diversification des productions végétales » ;
- à partir du 16 octobre 2006 pour certaines actions de la mesure « structuration de l'élevage » ;
- à partir du 16 octobre 2006 pour la mesure Primes Animales.

Au 30 juin 2007, toutes les demandes d'aide relatives à l'année 2006 ont été traitées.

Le tableau ci-dessous recense les consommations financières **au titre de l'année calendaire 2006** et pour l'ensemble des mesures. Celles-ci incluent donc les mesures transitoires (actions du POSEIDOM III prolongées en 2006) et les actions du POSEI IV mises en œuvre en 2006 quels que soient les organismes payeurs du POSEI.

Mesure	Montant payé
MESURE REGIME SPECIFIQUE D'APPROVISIONNEMENT (RSA)	
MESURE RSA	15 444 660,90 €
MESURES EN FAVEUR DES PRODUCTIONS AGRICOLES LOCALES (MFPA)	
MESURE Primes animales	11 952 919,50 €
MESURE Importation d'animaux reproducteurs	716 196,24 €
MESURE Structuration de l'élevage	14 169 721,52 €
MESURE Diversification des productions végétales	9 791 743,78 €
MESURE filière canne-sucre-rhum	57 486 271,62 €
MESURE Réseaux de référence	206 072,17 €
MESURE Assistance technique	31 575,20 €
TOTAL MESURES MFPA	94 354 500,03 €

III. BILAN DES MESURES RELATIVES AUX FILIERES ANIMALES BOVINS ET OVINS-CAPRINS

Le POSEI IV comporte trois mesures relatives aux filières d'élevage :

- les primes animales aux éleveurs de ruminants,
- les programmes globaux de soutiens aux différentes filières animales pilotés par les interprofessions là où elles existent,
- les aides à l'importation d'animaux reproducteurs.

III.1. Mesure « Primes animales aux éleveurs de ruminants »

III.1.1. Nature de l'aide

Dans le cadre de l'article 70 du règlement (CE) N° 1782/2003 *établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct dans le cadre de la politique agricole commune*, la France a choisi d'exclure du régime de paiement unique les paiements directs du secteur de la viande bovine, ovine ou caprine octroyés aux agriculteurs des départements d'outre-mer. Cette mesure est un paiement direct au sens de la définition figurant à l'article 2 (d) du règlement (CE) n°1782/2003 du Conseil.

III.1.2. Objectif de la mesure et bénéficiaires

La mesure Primes animales est l'une des mesures du POSEI IV qui doit permettre de répondre à l'objectif opérationnel tendant à *améliorer l'auto-alimentation de la population locale et l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'import-substitution (produits végétaux et animaux)*.

La mesure en tant que telle poursuit deux objectifs :

- le développement de la production de viande tant bovine, qu'ovine et caprine
- l'amélioration de la structuration des filières par l'incitation à l'abattage dans les abattoirs agréés.

Ces objectifs concourent au développement de la production de la viande tant bovine, qu'ovine et caprine et permettent ainsi l'augmentation du taux de couverture des besoins locaux. En outre, ils participent à l'amélioration de l'élevage.

Les bénéficiaires de cette mesure sont les éleveurs détenteurs d'animaux respectant les conditions d'attribution.

La mesure se décline en 3 actions :

- l'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA),
- la prime à l'abattage (PAB),
- la prime aux petits ruminants (PPR).

Il est rappelé que cette mesure est la reprise du programme déposé par la France au titre du règlement (CE) n° 188/2005 mis en œuvre jusqu'au 15 octobre 2006.

III.1.3. Exécution financière pour la campagne 2006

- Bilan financier de l'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) pour la campagne 2006 :

CAMPAGNE 2006 ADMCA	Nbr eleveurs payes ADMCA	Nbr demandes ADMCA	animaux payés	montants payes
Guadeloupe	1 461	1 461	14 153	3 745 416,27 €
Guyane	320	320	6985	1 843 611,85 €
Martinique	113	113	6149	1 553 157,57 €
Réunion	396	396	9832	2 755 371,19 €
TOTAL DOM	2 290	2 290	37 119	9 897 556,88 €

L'ADMCA correspond à l'ancienne PMTVA. A titre de comparaison, les données financières de la PMTVA pour la campagne 2005 sont recensées dans le tableau suivant :

CAMPAGNE 2005 PMTVA	Nbr eleveurs payes PMTVA	Nbr demandes PMTVA	animaux payés	montants payes
Guadeloupe	1 450	1 450	13 780	3 341 323,41 €
Guyane	397	397	7 461	1 829 824,09 €
Martinique	114	114	5 514	1 446 056,90 €
Réunion	409	409	9 948	2 626 271,41 €
TOTAL DOM	2 370	2 370	36 703	9 243 475,81 €

- Bilan financier de la prime à l'abattage (PAB) pour la campagne 2006 :

CAMPAGNE 2006 PAB	Nbr eleveurs payes PAB	Nbr demandes PAB	GBF payes	GBM payes	Veau payes	montants payés
Guadeloupe	317	404	316	561	17	169 399,83 €
Guyane	238	381	802	823	0	327 599,52 €
Martinique	36	90	365	679	5	207 392,05 €
Réunion	277	608	1 928	2 241	1 054	1 140 405,31 €
TOTAL DOM	868	1 483	3 411	4 304	1 076	1 844 796,71 €

A titre de comparaison, les données financières de la PAB pour la campagne 2005 sont recensées dans le tableau suivant :

CAMPAGNE 2005 PAB	Nbr eleveurs payes PAB	Nbr demandes PAB	GBF payees	GBM payes	Veau payes	genisses payées	montants payés
Guadeloupe	437	537	300	552	26	191	74 209,43 €
Guyane	261	405	452	752	0	0	120 083,93 €
Martinique	36	76	181	560	4	103	59 132,42 €
Réunion	239	520	632	2 101	895	1 157	322 906,29 €
TOTAL DOM	973	1 538	1 565	3 965	925	1 451	576 332,07 €

- Bilan financier de la prime aux petits ruminants (PPR) pour la campagne 2006 :

CAMPAGNE 2006 PB	Nbr éleveurs payes PB	Nbr demandes PB	animaux payes	montants payes
Guadeloupe	31	31	1 638	45 468,60 €
Guyane	47	47	3 467	96 502,01 €
Martinique	19	19	1 116	31 167,36 €
Réunion	34	34	1 352	37 427,94 €
TOTAL DOM	131	131	7 573	210 565,91 €

La PPR regroupe l'ancienne PBC et la prime supplémentaire à la brebis. Le nombre d'animaux concernés peut être comparé au nombre d'animaux concernés par la PBC en 2005. En revanche, aucune comparaison financière ne peut être faite entre la PPR et l'ancienne PBC. A titre d'information, les données financières de la PBC pour la campagne 2005 sont recensées dans le tableau suivant :

CAMPAGNE 2005 PBC	Nbr éleveurs payes PBC	Nbr demandes PBC	animaux payes	montants payes
Guadeloupe	18	18	1 202	14 520,55 €
Guyane	65	65	4 213	55 780,37 €
Martinique	17	17	1 392	16 486,27 €
Réunion	33	33	1 688	20 863,04 €
TOTAL DOM	133	133	8 495	107 650,23 €

La prime spéciale aux bovins mâles (PSBM), le complément extensif ainsi que les paiements supplémentaires bovins et ovins n'ayant pas été reconduits en 2006, il n'est pas pertinent d'établir une comparaison avec la campagne 2005.

III.1.4. Bilan

A l'exception de la prime supplémentaire à la brebis, toutes les primes animales du POSEIDOM III sont reconduites ou prolongées par un dispositif comparable au sein de la mesure Primes Animales du POSEI IV.

Au total, 2 655 éleveurs ont bénéficié d'une Prime animale en 2006 pour un montant total de 11 952 919,50 € contre 2 877 bénéficiaires en 2005 pour un montant total de 10 952 088 €.

III.2. Mesure « Structuration de l'élevage »

III.2.1. Nature de l'aide

La mesure Structuration de l'élevage se décline en 4 actions :

- Le programme interprofessionnel de soutien des productions animales en Guadeloupe
- Le programme interprofessionnel de soutien des productions animales à la Réunion
- Le programme interprofessionnel de soutien du secteur des productions animales à la Martinique
- Le programme de soutien aux acteurs des filières animales organisées de la Guyane

III.2.2. Objectif de la mesure

La mesure Structuration de l'élevage se rattache à deux objectifs opérationnels du POSEI IV :

- le développement de filières de diversification organisées et structurées, notamment pour une gestion collective de la commercialisation au plan local ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop forte spécialisation et évitant les spéculations par "effets d'aubaine" ;
- la mise en place de démarches "qualité" et de signes distinctifs en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales, soit par leur propre nature, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison.

L'objectif premier de cette mesure consiste donc à améliorer la couverture du marché local en quantité, en qualité et en régularité en encourageant la structuration et l'organisation des filières et en assurant à chaque producteur un revenu équitable.

Ses objectifs opérationnels pour l'ensemble des DOM sont les suivants :

- augmentation de la production,
- amélioration des performances des éleveurs,
- amélioration de la structuration des filières,
- développer l'emploi direct et induit.

III.2.3. Exécution financière pour la campagne 2006

III.2.3.1. Guadeloupe

Les sous-actions du programme interprofessionnel de soutien des productions animales de Guadeloupe ont été approuvées par la décision C(2006)3761 du 23/08/2006 de la Commission avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006.

Détail des versements effectués en faveur de l'IGUAVIE au titre de la campagne 2006

Action	Montant attribué	Nbre de bénéficiaires
Fidélisation à l'UPRA Créole	6 000,00 €	16
Fidélisation à l'insémination artificielle	4 401,05 €	15
Fidélisation aux groupements de commercialisation		
Filière bovine	7 300,00 €	26
Filière ovins-caprins	4 175,00 €	5
Filière cunicole	7 900,83 €	12
Filière porcine	20 775,00 €	14
Filière volaille	21 363,54 €	7
Aide à l'achat de reproducteurs		
Filière bovine	3 841,07 €	2
Filière ovins-caprins	3 528,79 €	9
Filière cunicole	240,30 €	5
Filière porcine	41 230,00 €	12
Aide à la découpe		
Filière porcine	0,00 €	0
Filière volaille	0,00 €	0
Aide au transport en vif		
Filière bovine	33 520,00 €	2
Filière ovins-caprins	3 525,00 €	1
Filière cunicole	12 567,00 €	12
Filière porcine	12 271,50 €	20
Filière volaille	13 441,00 €	8
Aide au transport frigorifique		
Filière bovine	24 478,18 €	2
Filière cunicole	2 275,66 €	1
Filière porcine	4 507,19 €	2
Filière volaille	3 973,97 €	1
TOTAL GENERAL	231 315,08 €	172

Le taux de consommation général du programme s'élève à 11,6 %. Il s'explique par la validation tardive du programme (23/08/2006), entraînant un retard dans la mise en œuvre des actions prévues.

Notes sur les sous-actions en faveur de la filière bovine :**▪ Fidélisation aux groupements de commercialisation :**

Le taux de consommation de cette aide est de 3,9 %. Cette faible mobilisation de l'aide s'explique par le fait que cette aide forfaitaire était initialement prévue par animal commercialisé et non par élevage. Cette erreur de rédaction a été corrigée dans le corrigendum transmis à la Commission le 19 avril 2007.

▪ Fidélisation aux groupements de commercialisation filière ovine-caprine :

Le taux de consommation de cette aide s'élève à 4,8 %.

▪ Aide à l'acquisition de reproducteurs sélectionnés localement filière bovine :

L'acquisition de 11 femelles créoles a été aidée. Le taux de consommation de cette aide s'élève à 12,6%.

- Aide à l'acquisition de reproducteurs sélectionnés localement filière ovine-caprine :
L'acquisition de 13 mâles et 59 femelles sélectionnés localement a été aidée. Le taux de consommation de cette aide s'élève à 9%.
- Fidélisation à l'IA :
Le taux de consommation de cette aide est de 3,9%. Cette faible mobilisation s'explique par les conditions d'accès à l'aide assez restrictive (insémination au minimum de 80% des vaches du troupeau).
- Fidélisation à l'UPRA Créole : 40 % des adhérents ont pu accéder à l'aide.
- Transport en vif : tous les animaux transportés par les groupements ont été pris en compte.
- Classification et découpe :
En l'absence de classificateur dans les abattoirs et en raison du retard pris par le projet d'atelier de découpe engagé par les groupements, il n'y a pas eu de prestations de classification et de découpe de carcasses de bovins par les groupements de producteurs.

III.2.3.2. Guyane

Montants versés aux structures d'élevage en Guyane au titre du POSEI 4

Filière	Mesure	Montants payés	Total par filière	Nombre de bénéficiaires
Bovine	Aide à la collecte	0,00 €	5 000,00 €	2
	Aide à la diversification	5 000,00 €		
	Aide à la découpe	0,00 €		
	Aide à la promotion	0,00 €		
Porcine	Aide à la collecte	0,00 €	0,00 €	
	Prime à l'abattage	0,00 €		
	Prime à la performance	0,00 €		
	Aide à la découpe	0,00 €		
	Aide à la gestion du marché	0,00 €		
	Aide à la promotion	0,00 €		
Bovine-porcine	Aide à la distribution	0,00 €	0,00 €	
Avicole et cunicole	Aide à la découpe	0,00 €	0,00 €	
	Aide à la promotion	0,00 €		
Mesure transversale	Animation du programme élevage	0,00 €	0,00 €	
TOTAL 2006		5 000,00 €	5 000,00 €	2

Les mesures du programme de soutien aux acteurs des filières animales organisées de la Guyane sont entrées en vigueur le 16 octobre 2006. Cette validation tardive explique les retards dans la mise en œuvre des actions prévues au programme.

Seules deux structures collectives ont déposé des demandes d'aide :

- la SCEBOG, au titre de la filière bovine pour la sous-mesure d'aide à la diversification bovine et pour un montant de 15 500 € :

La demande portait sur un cheptel de 62 têtes, soit 25 % du cheptel éligible annuellement à la mesure. Toutefois, 42 têtes ayant déjà été financées au titre d'une opération similaire appartenant au DocUP, seules 20 têtes ont été retenues au titre de la mesure POSEI, soit un montant de 5 000 €.

Aucune autre sous-mesure n'a été sollicitée au titre de la filière bovine.

- l'AEBG, au titre de la filière porcine pour les sous-mesures prime à l'abattage et à la performance d'un montant de 21 905,48 €.

La demande de prime à l'abattage portait sur une quantité de 58,6 tonnes et la demande de prime à la performance portait sur un cheptel de 434 têtes. Toutefois, l'AEBG ayant déposé sa demande d'aide au-delà des délais prévus à l'article 27 du règlement (CE) n°793/2006, aucun paiement n'a pu être effectué.

III.2.3.3. Martinique

Détail des montants versés à l'AMIV au titre du POSEI 3

ACTIONS	Cumuls POSEI 3 du 01/01 au 15/10/2006	Nombre de bénéficiaires
FILIERE RUMINANTS		
2.1.1 Aide forfaitaire aux exploitations de bovins viande	327 817,96 €	52
2.1.2 Aide forfaitaire aux exploitations de bovins lait	32 865,56 €	5
2.1.3 Aide forfaitaire aux exploitations d'ovins-caprins	51 659,92 €	32
2.2.1 Aide à la collecte, transfert, transport de bovins viande	50 280,43 €	1
2.2.2 Aide à la collecte, transfert, transport de bovins lait	23 635,00 €	1
2.2.3 Aide à la collecte, transfert, transport d'ovins-caprins	21 466,70 €	1
2.3 Aide à l'insémination artificielle bovine	15 970,95 €	1
FILIERE HORS SOL		
3.1.1 Aide forfaitaire aux exploitations porcins	37 006,81 €	15
3.1.2 Aide forfaitaire aux exploitations lapins	22 934,46 €	16
3.2.1 Aide à la collecte porcins	46 843,83 €	2
3.2.2 Aide à la collecte lapins	15 059,78 €	1
3.2.3 Aide à la collecte volailles	90 209,69 €	1
3.3 Aide à l'amélioration de la qualité des volailles	246 042,61 €	33
ACTIONS INTERSECTORIELLES		
4.1 Actions publi-promotionnelles	184 839,74 €	
4.2 Aide à la consommation de produits frais	41 840,31 €	3
4.3 Aide à la découpe	172 525,33 €	3
4.5.1 Observatoire de la consommation	0,00 €	
4.5.2 Etudes pour les structures adhérentes à l'AMIV	3 724,16 €	3
4.6.1 Formations spécifiques du personnel	3 600,00 €	1
4.6.2 Formations spécifiques des éleveurs	13 340,00 €	2
4.7 Animation et gestion du programme	214 860,67 €	
TOTAL GENERAL POSEI	1 616 523,91	173

Détail des montants versés à l'AMIV au titre du POSEI 4

ACTIONS	Montants payés (du 16/10 au 31/12/2006)	Nombre de bénéficiaires
1. ORGANISATION & PROFESSIONNALISATION		
Prestations		
Atelier découpe & conditionnement	15 800,00 €	1
Démarche qualité	7 100,00 €	1
Etudes		
Conservation & caractérisation viandes	401,15 €	1
Bilan économique & social marché viande	14 900,00 €	1
Formations		
Formations des éleveurs	8 380,00 €	2
Formations du personnel	6 780,00 €	2
Programme d'amélioration génétique		
Filière bovins viande	47 200,00 €	15
Filière ovins-caprins	15 615,00 €	7
Insémination artificielle	5 981,00 €	1
2. PRODUCTION COMPETITIVE & QUALITE		
Bovins viande	108 866,58 €	52
Bovins laitiers	non prévu	
Ovins-caprins	27 943,76 €	27
Porcins	58 354,73 €	23
Volailles	96 852,28 €	29
Lapins	9 851,13 €	17
3-A ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN MARCHÉ		
Collecte & transport		
Bovins viande	14 689,81 €	1
Bovins lait	8 460,00 €	1
Ovins-caprins	13 721,24 €	1
Porcins	19 510,50 €	2
Lapins	4 299,66 €	1
Volailles	38 905,43 €	1
3-B Valorisation production par découpe & transformation		
Prestation de découpe		
Bovins viande	14 822,23 €	1
Porcins	112 652,43 €	1
3-C Stockage de produits		
Porcins	2 214,92 €	2
Volailles	4 199,95 €	2
4- ANIMATION & SOUTIEN DU SECTEUR ANIMAL		
Publi-promotion		
	76 546,25 €	
Animation & gestion		
	25 003,47 €	
5- AIDE A LA MISE EN MARCHÉ		
Consommation de produits frais filière porc	- €	
Consommation de produits frais filière volaille	- €	
TOTAL GENERAL POSEI 4	759 051,52 €	192
Aide à la production de lait (ex article 10 du règlement (CE) n°1452/2001)	98 865,62 €	22
TOTAL GENERAL ANNEE 2006	2 474 441,04 €	

- Aide à la production de lait (ex article 10 du règlement (CE) n°1452/2001) : Conformément aux mesures transitoires du programme POSEI, le montant unitaire de cette aide a été revalorisé à 0,19 €/L de lait pour les demandes d'aides payées après le 16 octobre 2006. 98 865,62 € ont été versés en 2006 correspondant à une production de 731 346 litres de lait produit.

Notes sur les sous-actions en faveur de la filière bovine :

- Aide forfaitaire en faveur d'une production compétitive de qualité : filière bovine

Cette aide a remplacé le 16 octobre 2006 l'aide forfaitaire aux exploitations bovines du programme POSEIDOM.

Notes sur les sous-actions en faveur des filières ovins-caprins :

- Aides forfaitaires en faveur d'une production compétitive de qualité filière ovine et caprine

Cette aide a remplacé le 16 octobre 2006 l'aide forfaitaire aux exploitations ovines et caprines du programme POSEIDOM.

Le nombre d'éleveurs bénéficiaires des aides forfaitaires ovine et caprine a diminué en 2006 par rapport à 2005.

	Engraisseurs	Naisseur-engraisseurs et naisseurs	Total
Bénéficiaires de l'Aide Forfaitaire 2006	8	36	44
Bénéficiaires de l'Aide Forfaitaire 2005	7	43	50

La diminution du nombre de bénéficiaires à la SCACOM est due au faible nombre d'éleveurs respectant les nouveaux critères d'éligibilité à l'aide.

- Aide à la participation à un programme d'amélioration génétique
Cette aide a concerné 15 élevages bovins et 7 élevages ovins-caprins engagés dans un programme d'amélioration génétique.

III.2.3.4. Réunion

Détail des montants payés aux interprofessions ARIBEV-ARIV sur la campagne 2006

Actions spécifiques POSEI 3	Total payé
Aide forfaitaire aux exploitations bovins viande	1 228 596,74 €
Aide forfaitaire aux exploitations bovins Lait	1 141 252,91 €
Aide forfaitaire aux exploitations porcines	105 283,15 €
Communication ARIBEV	240 000,00 €
Aide forfaitaire aux exploitations volailles	531 287,44 €
Communication ARIV	49 987,23 €
ss total	3 296 407,47 €

Actions reconduites	Payé POSEI 3	Payé POSEI 4	Total payé campagne 06	Nbre de bénéficiaires
Collecte bovin viande	363 520,00 €	94 560,00 €	458 080,00 €	1
Collecte bovin lait	713 552,84 €	199 581,72 €	913 134,56 €	1
Collecte porc	378 242,65 €	108 629,62 €	486 872,27 €	1
Collecte volaille	432 383,35 €	124 611,09 €	556 994,44 €	1
Gestion du marché du porc	0,00 €	173 174,10 €	173 174,10 €	1
Aide à la transformation viande porc	0,00 €	687 273,83 €	687 273,83 €	1
Animation gestion ARIBEV-ARIV	269 166,64 €	23 807,94 €	292 974,58 €	
Observatoire consommation locale	0,00 €	89 999,96 €	89 999,96 €	
Aide à la production de lait	1 020 122,95 €	1 418 201,95 €	2 438 324,90 €	119
ss total	3 176 988,43 €	2 919 840,21 €	6 096 828,64 €	

Inclus les versements effectués par l'Office de l'Elevage pour le 1er semestre 2006

Nouvelles actions POSEI 4	Total payé	Nbre de bénéficiaires
Cœur Pays Bovin Viande	416 997,89 €	1
Cœur Pays Lait	342 900,00 €	1
Cœur Pays Porc	295 480,00 €	1
Cœur Pays Volaille	298 517,18 €	1
Transformation viande bovine	278 627,16 €	1
Transformation lait	17 364,27 €	1
Transformation volaille	34 386,45 €	1
Communication ARIBEV-ARIV	381 456,35 €	
ss total	2 065 729,30 €	

TOTAL GENERAL 2006	11 458 965,41 €
---------------------------	------------------------

Les aides forfaitaires aux exploitations du programme POSEIDOM ont été remplacées le 16 octobre 2006 par les aides aux produits d'exigence cœur pays.

Aide à la production de lait (ex article 10 du règlement (CE) n°1452/2001) :

Conformément aux mesures transitoires du programme POSEI, le montant unitaire de cette aide a été revalorisé à 0,11 €/L de lait pour les demandes d'aides payées après le 16 octobre 2006. 2 438 324,90 € ont été versés en 2006 correspondant à une production de 24 613 581 litres de lait produit.

III.3. Mesure « Aide à l'importation d'animaux reproducteurs »

Pour les raisons invoquées en introduction de ce rapport, le bilan de l'année 2006 de la mesure « Importation d'animaux reproducteurs » est intégré comme les années précédentes au rapport annuel sur la Mesure RSA. Pour l'année 2007 (RAE 2008), cette mesure, tout comme la mesure RSA, fera partie du Rapport Annuel d'Execution.

III.4. Evolution des filières animales en 2006

Comme indiqué en préambule de ce rapport, il n'est pas encore possible de mesurer l'impact des mesures du POSEI IV mises en œuvre en 2006. Il est néanmoins possible de rendre compte de l'état des filières bovins et ovins-caprins et de leurs évolutions au cours de l'année 2006.

Les interprofessions suivantes sont chargées de la mise en œuvre et de la gestion du programme interprofessionnel de soutien du secteur des productions animales :

- l'IGUAVIE pour la Guadeloupe,
- l'AMIV pour la Martinique,
- l'ARIBEV et l'ARIV pour la Réunion.

En Guyane, aucune interprofession n'ayant été créée à ce jour, le rôle de mise en œuvre et de gestion du programme de soutien aux acteurs des filières animales organisées est assuré par la DAF de Guyane.

C'est donc à partir des éléments fournis par les interprofessions citées et la DAF de Guyane que l'état des filières dans chacun des DOM a pu être dressé.

III.4.1. Guadeloupe

En 2005, la production animale était la deuxième filière agricole du département générant 48,35 millions d'euros pour une production agricole totale de 263 millions d'euros.

III.4.1.1. Des filières de mieux en mieux structurées

La restructuration du secteur a commencé en 2000 et a permis la création de nouvelles organisations de producteurs, support de l'organisation, du développement économique, de la planification et de la mise en marché de la production. Ces organisations sont les suivantes :

- Apiculture : APIGUA,
- Aquaculture : SYPAGUA
- Bovin : SICA CAP VIANDE, SICA PEBA, COOPIAG, UPRa Créole,
- Caprin/ovin : CABRICOOP,
- Lapin : SYLAP-CUNIGUA,
- Porcin : SEPG-KARUKERA PORC, COOPORG
- Oeuf : SPOSG
- Volaille de chair : SICA VOLAILLES.

De grands progrès ont également été réalisés en matière de structure d'abattage, par rapport à la situation de la fin des années 90. Il existe aujourd'hui 7 abattoirs, toutes filières confondues :

- Bovin/Porcin/Caprin-Ovin : Moule (2001), Marie Galante (2002),
- Lapin : Cidéron (2000),
- Porcin : CPG (2006),
- Volaille : Ferdy (1997, restructuré en 2006), Ferme de houdan (2000), La Victorienne (2002).

III.4.1.2. Reconnaissance de l'IGUAVIE comme organisation interprofessionnelle

L'IGUAVIE a été reconnue comme organisation interprofessionnelle de la viande et de l'élevage le 08/11/06. Elle a pour objectif premier de faciliter et de développer l'activité économique de ses membres (production et commercialisation). Elle représente l'ensemble des maillons des différentes filières de la viande et de l'élevage.

Dans le cadre du POSEI IV, les premières missions de l'IGUAVIE ont consisté à définir et à mettre en œuvre des procédures de suivi des opérations réalisées par les groupements de producteurs.

III.4.1.3. Maintien de la production bovine

L'élevage bovin occupe une place prépondérante dans le secteur de l'élevage en Guadeloupe. La production bovine de Guadeloupe est la plus importante des DOM avec 2 686 tonnes (chiffres provisoires) produites en 2006, légèrement supérieure aux 2 677 produites en 2005.

La production bovine se caractérise néanmoins par l'atomisation de l'élevage : 38 % des exploitations comptent moins de 9 têtes et la moyenne départementale par unité de production est de 7 bovins. Les éleveurs ne sont pas professionnalisés. Dans leur grande majorité ils sont pluri-actifs.

L'EDE recense en 2006 13 035 détenteurs de bovins, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2005. Le cheptel total identifié en 2006 s'élève à 85 080 têtes (+ 7 %). Enfin, le nombre de bovins abattus mensuellement est également en augmentation de 4 % (+23 têtes) par rapport à 2005.

Données comparatives 2005/2006 sur la filière bovine organisée de Guadeloupe :

	2005	2006
Nombre d'adhérents aux structures	1 474	1 512
Nombre de bénéficiaires aux aides	0	57
Nombre d'animaux commercialisés par les structures	939	873
Part des animaux abattus dans les abattoirs	66 %	65 %
Taux d'approvisionnement du marché local	39 %	37 %

- Le nombre d'adhérents aux structures augmente de 3 % entre 2005 et 2006.
- Le nombre d'animaux commercialisés par les structures diminue de 7 %, principalement en raison des difficultés de l'un des deux groupements, l'activité de l'autre se maintenant comparativement à 2005. Cette situation est confirmée par la répartition annuelle des abattages par type d'usager : 11,5 % des abattages de bovins en 2006 ont été effectués par les groupements contre 12,2 % en 2005.
- Le nombre d'animaux abattus dans les abattoirs est stable. Deux effets antagonistes sont observés :
 - une augmentation moyenne de 4 % du nombre d'abattages de bovins par mois à l'abattoir avec 550 têtes en 2005 contre 573 en 2006 (sur 11 mois)
 - Mise en liquidation de la structure de gestion de l'abattoir départemental du Moule, en mars 2006, qui a eu pour conséquence l'arrêt de ses activités durant cette période.

- Le taux d'approvisionnement du marché local par les organisations de producteurs guadeloupéennes atteint 37 % en 2006.

III.4.1.4. Filière ovins/caprins : augmentation de la professionnalisation à travers Cabricoop

En 2006, 364 détenteurs de petits ruminants ont été recensés contre 308 en 2005, soit une augmentation de 18 %.

Comme la production bovine, la production caprine/ovine de Guadeloupe se caractérise par une forte atomisation de l'élevage. Le nombre moyen de femelles reproductives par élevage chez les adhérents du groupement Cabricoop s'élève à 30.

Données comparatives 2005/2006 sur la filière caprine/ovine organisée de Guadeloupe :

	2005	2006
Nombre d'adhérent aux structures	15	30
Nombre de bénéficiaires aux aides - Primes animales - Structuration de l'élevage	30	70 10
Nombre d'animaux commercialisés par les structures	136	236
Part des animaux abattus dans les abattoirs	1 %	1 %
Taux d'approvisionnement du marché local	8 %	8 %

En 2006, la production caprine/ovine du département a atteint 159 tonnes (chiffres provisoires) contre 166 en 2005. Elle a donc diminué de 4 %. Les abattages à l'abattoir, eux, ont diminué de 17 %. Néanmoins, le nombre d'animaux abattus par le seul groupement de producteurs du département a augmenté grâce :

- à la poursuite de l'augmentation du nombre d'adhérents au groupement. Ils sont 30 en 2006 (contre 15 en 2005 et 11 en 2004).
- à l'augmentation du nombre d'adhérents ayant commercialisé avec leur groupement (+ 33%). Cette augmentation est liée à la mise en place en 2006 de l'aide à la fidélisation aux groupements de commercialisation

Au total, 74 % des animaux abattus en 2006 ont pour origine le groupement, soit une augmentation de 119 % de la part des abattages entre 2005 et 2006.

III.4.1.5. Bilan et perspectives

La production traditionnelle basée sur un élevage très atomisé laisse la place au fur et à mesure à une production plus organisée visant à prendre une part de marché de plus en plus importante. La professionnalisation des éleveurs est en cours, notamment grâce au programme d'actions mis en œuvre par l'IGUAVIE. Cependant, les marges de progrès sont encore importantes.

III.4.2. Guyane

L'entrée en vigueur tardive du POSEI IV n'a pas permis de mobiliser les différentes sous-actions d'aide à la structuration de l'élevage. Aussi, les effets du POSEI ne peuvent être constatés sur le bilan 2006 de l'élevage en Guyane.

A titre d'information les données d'abattage issues de l'abattoir régional de Dégrad des Cannes sont les suivantes :

	2005	2006	Evolution
Bovin :			
Nombre de têtes abattues	1 183	1 312	40%
Poids froid (kg)	263 162	276 704	34%
Ovins-Caprins			
Nombre de têtes abattues	452	375	-17%
Poids froid (kg)	5 939	4 333	-27%

Concernant les abattages d'ovins caprins, il convient de noter que l'abattage des ovins a plus que doublé entre 2005 et 2006 tandis que celui des caprins a chuté de moitié.

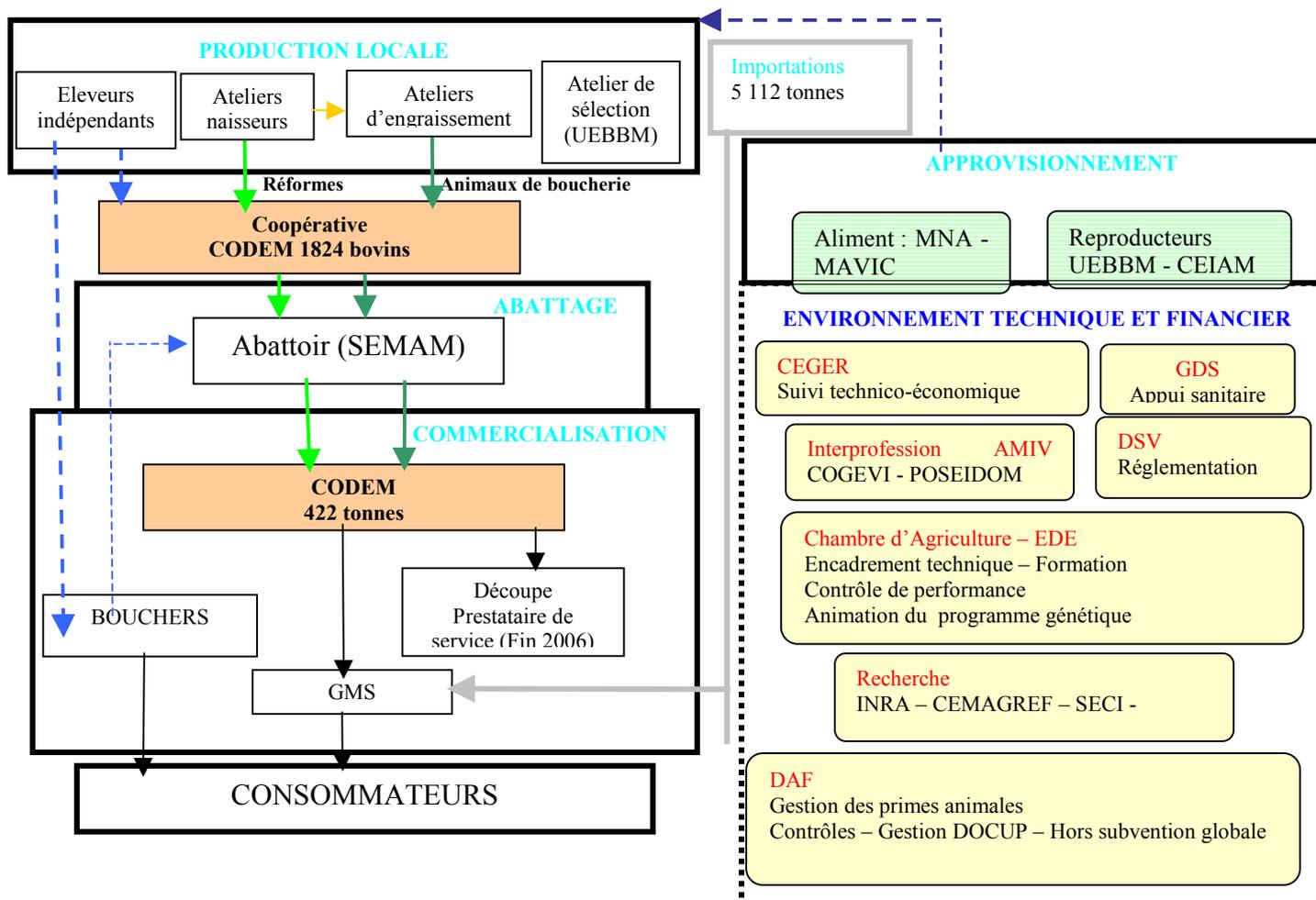
III.4.3. Martinique

III.4.3.1. Filière bovine : progression de la production organisée

Le développement de l'élevage bovin en Martinique repose sur deux conditions :

- professionnaliser un groupe d'éleveurs présentant une bonne compétitivité pour conquérir le marché,
- maintenir le cheptel global de vaches détenues dans une très grande majorité par des éleveurs possédant des très petits troupeaux (1 à 3 bovins).

Organisation de la filière bovin-viande en Martinique :



La production de viande bovine à la Martinique comprend les élevages organisés autour de la coopérative CODEM mais également des éleveurs indépendants. Ces derniers représentent la part la plus importante de la production (65,6 %), celle de la CODEM étant estimée à 34,4 %.

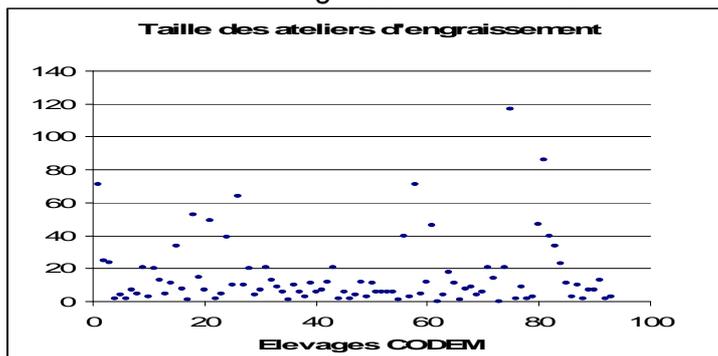
La CODEM a été créée en 1984. Elle propose des activités de collecte et de vente de bovins. Elle regroupe 120 adhérents, dont près de 95 % sont actifs, soit 115 éleveurs. Les élevages de plus 100 têtes représentent plus de 50 % du cheptel de la coopérative. Les éleveurs de la CODEM représentent 5 % des exploitants du département mais totalisent près de 2 695 vaches en production, ce qui équivaut environ à 35 % du cheptel martiniquais.

Typologie des exploitations :

Trois types d'élevage sont représentés à la CODEM :

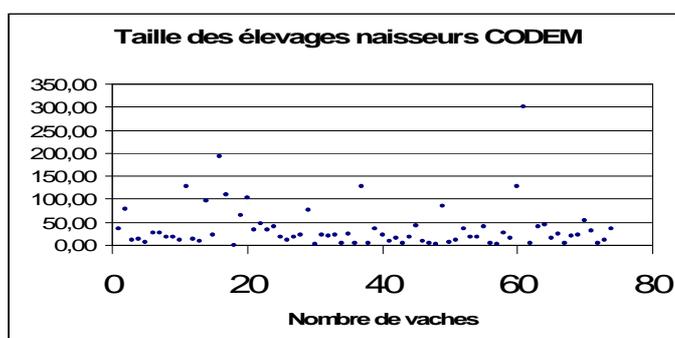
- Les éleveurs naisseurs spécialisés qui approvisionnent les élevages d'engraissement en broutards. Ils sont au nombre de 25 éleveurs et un effectif de 937 vaches. L'objectif de ces systèmes est de produire un veau sevré qui sera commercialisé vers l'âge de 10 mois à un poids de 250 kg pour les mâles et 220 kg pour les femelles. La productivité observée dans ces élevages est de l'ordre de 0,7 veau/vache/an.

Fig : Taille des ateliers d'engraissement de la CODEM en 2006



L'activité de naissance en 2006 a été réalisée par 13 élevages de plus de 50 vaches alors que la majorité des cheptels est en dessous de 50 vaches.

- Les éleveurs engraisseurs spécialisés qui assurent l'engraissement des broutards. Ils sont au nombre de 34 avec une capacité de 550 places. L'objectif de ces systèmes est d'engraisser les jeunes sevrés sur une période de 12 mois et d'atteindre un poids moyen carcasse minimum de 210 kg.



- Les éleveurs naisseurs-engrailleurs regroupent deux activités d'élevage. Ils sont au nombre de 49 éleveurs pour un effectif de 1 548 vaches et une capacité d'engraissement de 680 places.

La part du secteur informel est en régression :

Bien qu'en régression, suite aux campagnes menées par la Direction des Services Vétérinaires, le taux d'abattage non contrôlé reste élevé : il est estimé à 35 % de la production totale dans la filière bovine.

Augmentation constante de la production de la CODEM

La production de la CODEM de 2002 à 2006 a évolué de la manière suivante :

	2002	2003	2004	2005	2006
Tonnage net de viande	336	338	355	390	403
Abats et sous produits	40	40	47	46	-
Tonnage global CODEM	376	378	402	436	-
Croissance de la production (%)	18	0	6	8,4	-

Sources : AGRESTE – CODEM

Depuis 2002, l'évolution annuelle de la production organisée de bovins est régulière elle peut être estimée à environ 5 %.

Deux éléments participent à l'augmentation de la production :

- l'augmentation du poids moyen carcasse de 213 kg carcasse en 2005 à 217 kg en 2006. Ce résultat est principalement dû aux efforts des éleveurs pour une meilleure maîtrise de l'alimentation, notamment durant la période de sécheresse. Ceci amène également un effet positif sur la qualité des carcasses appréciée selon la grille EUROP puisque la proportion de carcasses classées en U2, R2, O2 (équivalent à la catégorie 1S et S de la grille commerciale CODEM) progresse de 60 à 69 % en 2006.
- l'augmentation du nombre de bovins abattus qui est liée au volume de sevrés engraisés en 2005 et, dans une moindre mesure, à l'augmentation du nombre de vaches abattues.
- La part de la production de la CODEM dans l'abattage total constaté à l'Abattoir Départemental progresse régulièrement depuis 2003. Elle est de 32,3 % en 2006.

Part de la production de la CODEM dans la production totale :

	2002	2003	2004	2005	2006
Abattage CODEM	336	338	355	390	403
Abattage Artisan bouchers	808	860	833	834	841
TOTAL	1 144	1 198	1 188	1 224	1 244
Part de la CODEM dans l'abattage	29,4%	28,2%	29,9%	31,8%	32,3%

On constate une évolution du tonnage de la coopérative (+ 13 tonnes entre 2005 et 2006) et une augmentation moindre de l'abattage issu des artisans bouchers (+ 7 tonnes).

Le taux d'approvisionnement du marché en produits frais par la CODEM est stable entre 2005 et 2006, autour de 16 %.

	2005	2006
Part de la CODEM dans le marché du frais	16 %	15,6 %

Les opérations de promotion menées par les Distributeurs à partir des viandes du Brésil ou d'Argentine, ainsi que les offres à bas prix sur la vache laitière d'Europe concurrencent fortement la viande locale.

L'augmentation de la production de la CODEM égale la hausse des importations en frais, la pénétration du marché reste ainsi inchangée. Afin de remédier à cette situation, la Coopérative a engagé en 2006 un partenariat avec un atelier de découpe pour la commercialisation de produits découpés sous atmosphère contrôlée. La CODEM peut ainsi proposer aujourd'hui sa propre production conditionnée en Prêt à Découper. Grâce à la nouvelle gamme de produits découpés, 13 nouveaux clients commercialisent aujourd'hui la VBM (Viande Bovine Martinique). Par exemple, les supérettes non équipées de laboratoire de conditionnement ont pu rejoindre de réseau de vente.

Par ailleurs, deux opérations commerciales ont été organisées chaque mois à travers le réseau de clientèle, qui compte aujourd'hui 46 points de vente, pour développer les ventes en frais, secteur fortement concurrentiel.

Le principal frein au développement des productions locales demeure le prix de vente plus élevé des produits locaux.

Taux d'approvisionnement global du marché par la CODEM :

	2005	2006
Part de la CODEM dans le marché global	6,8 %	7,11 %

Alors que les importations en frais ont augmenté en volume de 7 % entre 2005 et 2006, les importations de produits congelés ont chuté de 4,34 %. Au total, on observe en 2006 une baisse en volume de 0,9 % de l'ensemble des importations de produits bovins. Ainsi, le taux d'approvisionnement global du marché par la CODEM passe de 6,8 % en 2005 à 7,11 % en 2006.

Enfin, il est à noter que la filière bovine de Martinique a été à l'origine de la création de 6 emplois dans l'atelier de découpe prestataire de la CODEM, la Caribéenne de Viande.

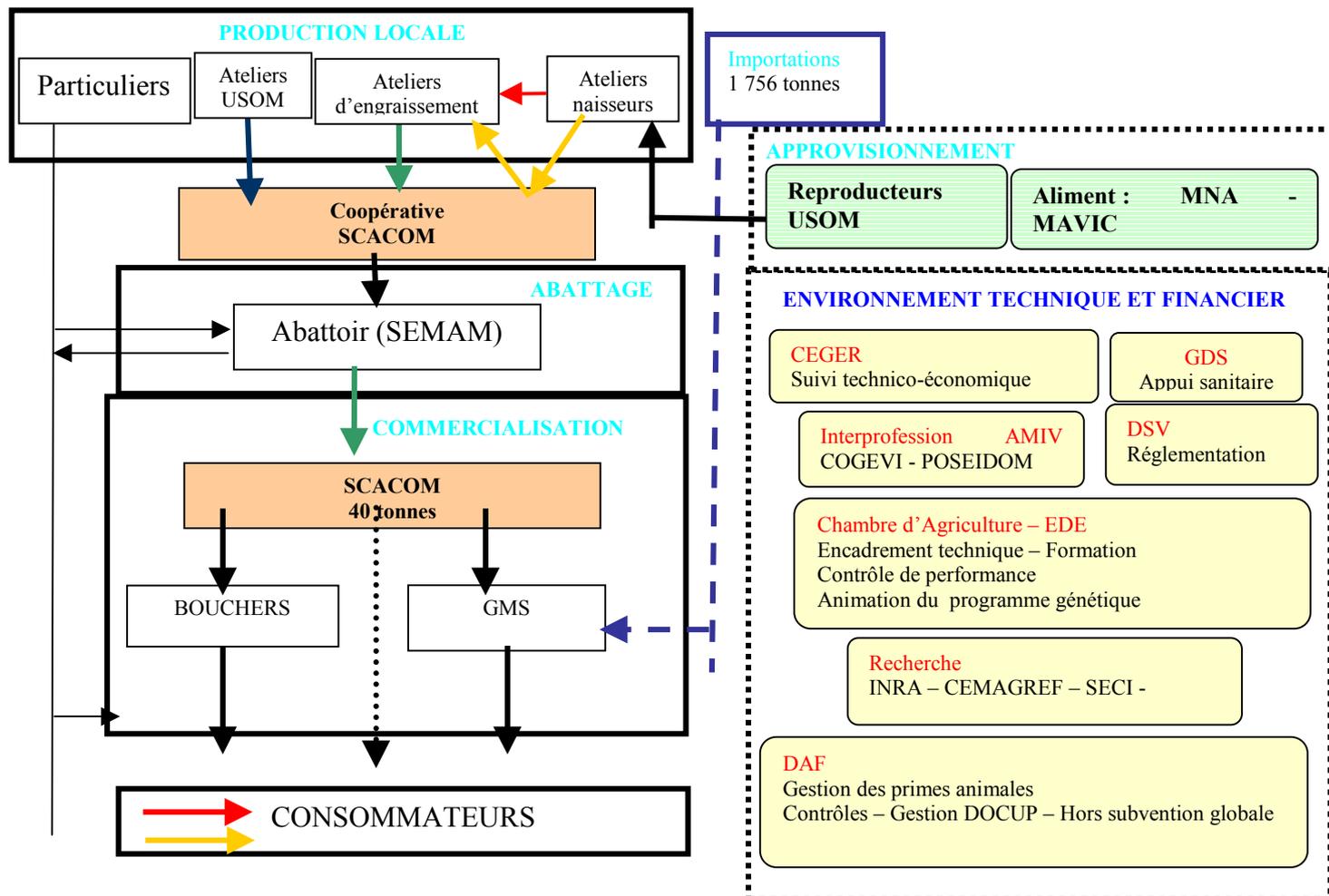
Bilan pour la production bovine

Le secteur organisé renforce la structuration de la production et de la commercialisation. De nombreux efforts ont été réalisés sur ce dernier point avec notamment la mise sur le marché d'une gamme élaborée et techniquement compétitive. L'extension du réseau de clientèle montre également une réussite de conquête du marché.

Les aides forfaitaires en faveur d'une production compétitive et de qualité ont permis aux producteurs d'améliorer les performances de leurs troupeaux (poids et qualité). Cependant, les coûts de production élevés continuent à limiter le développement de la production.

III.4.3.2. Filière ovins-caprins : maintien des performances malgré une année difficile

Organisation des filières ovines et caprines



La SCACOM est la seule coopérative de production de viandes ovines et caprines à la Martinique. Elle compte 102 adhérents, dont 82 actifs et elle emploie 3 salariés.

Ses missions sont les suivantes :

- Suivi technique
- Traçabilité
- Conseil technique aux éleveurs pour l'installation
- Approvisionnement (Vitamines – matériels)
- Accord avec MNA pour les engraisseurs qui bénéficient d'un délai de paiement
- Suivi sanitaire par le vétérinaire conseil.

Caractéristiques de la production

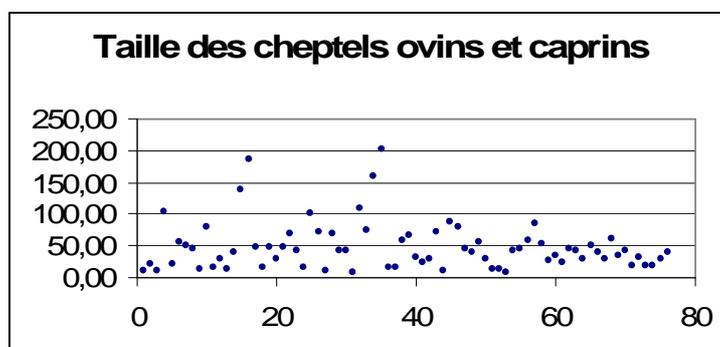
La production de petits ruminants est une activité qui vient en complément d'autres productions. Une partie des charges de cette activité est donc souvent « partagée avec » d'autres productions de l'exploitation. C'est pourquoi, il est difficile de faire le bilan sur la seule activité de production d'ovins-caprins.

La production de petits ruminants est caractérisée par trois systèmes de production :

- Elevages naisseurs spécialisés : Ils comptent 30 exploitations et totalisent 1 133 brebis pour une productivité moyenne pour 3 portées en 2 ans de 1,49 agneaux/portée soit 2,1 agneaux/brebis/an. En 2005, on comptabilisait 1 030 sevrés livrés dans les ateliers d'engraissement.
- Elevages engraisseurs spécialisés : ils comptent 12 exploitations d'une capacité globale de 2 500 sevrés par an. Les agneaux issus de ces élevages représentent près de 35 % des livraisons totale des adhérents de la SCACOM. 60 % des carcasses sont classés en première catégorie pour un poids moyen carcasse de 12,83 kg.
- Elevages naisseurs-engraisseurs : C'est le système le plus courant. Il compte 56 exploitations.

Augmentation de la production de la SCACOM

La production de la SCACOM repose sur un noyau d'environ 50 éleveurs expérimentés. 7 d'entre eux possèdent un cheptel supérieur à 100 femelles, alors que la majorité des élevages se situe plus ou moins vers 50 femelles (chèvres ou brebis).



La production de la SCACOM a augmenté en tonnage de viande (sortie abattoir de 7,5 % entre 2005 et 2006) :

	2005	2006
Têtes	2 352	2 410
Tonnes carcasse	33	35.5

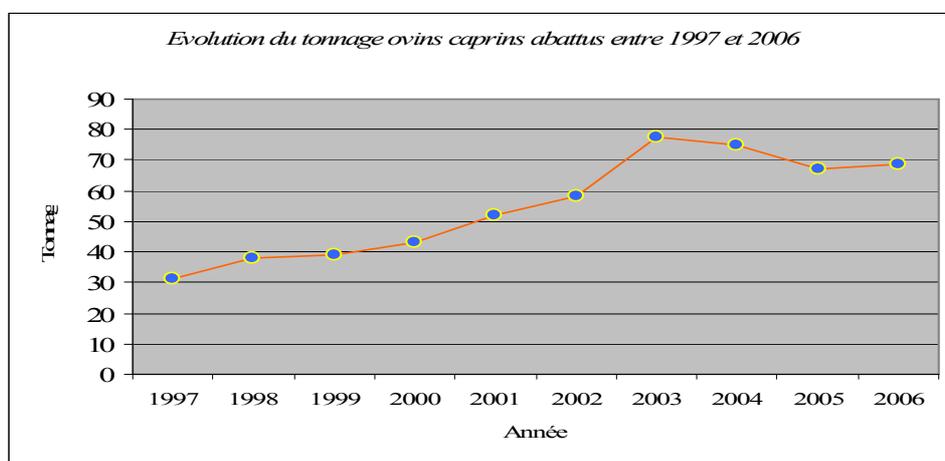
En plus d'une augmentation du nombre d'animaux abattus, le poids moyen carcasse est passé de 14,04 kg net carcasse en 2005 à 14.73 kg en 2006, soit +5 % de progression. Cette amélioration montre la volonté des éleveurs de faire progresser les systèmes d'élevage et d'alimentation.

Le programme de production de la SCACOM s'appuie sur la valorisation de la Race Martinik. Au-delà du progrès génétique engrangé en 17 ans de contrôle de performances, le groupe de 7 éleveurs sélectionneurs apporte à la coopérative des repères fiables pour la conduite des troupeaux. Environ 1 000 femelles Martinik sont recensées aujourd'hui dans le livre Officiel de la Race Martinik.

La part de la SCACOM dans la production totale (abattage) a atteint 52 % en 2006 contre 49 % en 2005, alors que l'abattage par des artisans bouchers et les usagers occasionnels restait stable.

	2005			2006		
	Têtes	Tonnes carcasse	Part de l'utilisateur	Têtes	Tonnes carcasse	Part de l'utilisateur
Artisans bouchers	1 342	21	32%	1 358	21,3	31%
Usagers occasionnels	765	13	19%	693	12,1	18%
SCACOM	2 342	33	49%	2 410	35,5	52%
TOTAL	4 449	67	100%	4 461	68,8	100%

La SCACOM a commencé à commercialiser de la carcasse à compter de 1997. Depuis, elle a fortement contribué à l'augmentation des abattages d'ovins et caprins à l'abattoir départemental.



Des difficultés de commercialisation en 2006

Le taux d'approvisionnement du marché en produits frais par la SCACOM est passé de 22 % en 2005 à 21 % en 2006. Il ne progresse pas mais il est stable. En effet, le niveau d'accroissement de la production de la SCACOM n'a pas permis de dépasser ni même de compenser l'évolution des importations en frais. Celles-ci se sont accrues en 2006 avec l'importation inédite de 5 tonnes de viande de caprins frais.

	2005	2006
Importation viande fraîche	81,00	100,00
Tonnage Martinique	66,90	68,80
Tonnage SCACOM	33,00	35,50
Marché du frais	147,90	168,80
Part de la SCACOM sur le marché du frais	22%	21%

La SCACOM jusqu'en 2006 ne commercialisait que des carcasses entières. Ce mode de commercialisation connaît des limites alors que la demande en produits découpés se généralise.

D'autre part, il faut souligner l'absence de commercialisation durant trois semaines au mois d'avril, conséquence de l'arrêt du partenariat entre la SCACOM et la coopérative bovine

(CODEM). Cet évènement a fortement perturbé l'organisation de la SCACOM qui prévoyait de commercialiser 38 tonnes de viandes en 2006.

Le taux d'approvisionnement global du marché par la SCACOM demeure ainsi très faible, 2 % en 2006 (contre 1,8 % en 2005). L'approvisionnement est largement dominé par l'importation en congelé (94 % des importations), notamment en provenance de Nouvelle Zélande.

Enfin, l'emploi permanent s'est maintenu dans la filière en 2006 mais il n'y a pas eu de création d'emplois.

Bilan pour la production ovine et caprine

L'année 2006 a été une année difficile pour le secteur des ovins/caprins marquée par la scission entre la SCACOM et la CODEM.

Le réseau de clientèle est aujourd'hui reconstitué et agrandi. La conquête du marché du frais estimé à 200 tonnes dans le contexte actuel se poursuit.

Les écarts de performances observés entre producteurs révèlent un potentiel de production encore mal exploité, notamment pour les élevages de moutons et de cabris, lorsqu'ils sont des activités secondaires.

III.4.4. Réunion

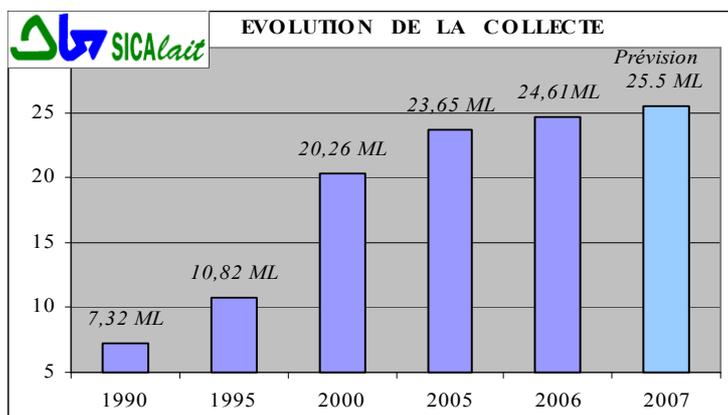
L'objectif phare du programme réunionnais 2006 – 2013 est de « conquérir des parts de marché pour permettre aux filières animales locales de se développer dans le cadre d'un modèle de développement socio-économique spécifique ».

Le marché local continue de subir l'arbitrage des consommateurs au détriment du secteur alimentaire et la concurrence de la production issue d'Europe continentale. Les épisodes de « chikungunya », les perturbations sans précédents liées au réseau routier défaillant (dus notamment aux dégâts du cyclone GAMEDE) et les incertitudes provoquées par une sur-médiatisation négative dans le domaine de l'alimentaire.

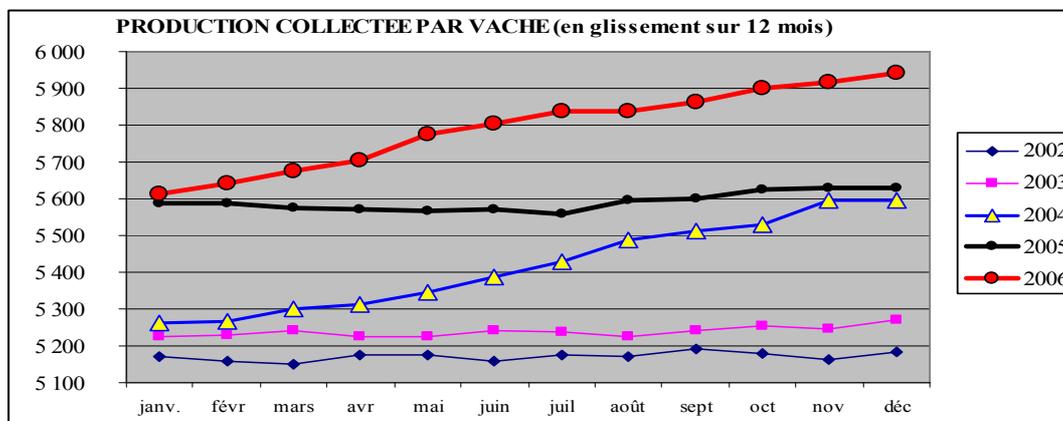
III.4.4.1. LA FILIERE LAITIERE

▪ *Augmentation de la production*

Le volume de lait collecté en 2006 a progressé de 4,1% par rapport à 2005, atteignant 24 613 581 L. Ce résultat a été facilité par une année particulièrement favorable sur le plan climatique. Le cyclone DIWA (début d'année) n'a eu qu'une incidence limitée sur la production.



La performance par vache s'améliore globalement, avec de fortes disparités entre les secteurs de collecte.



Les progrès en matière de production risquent d'être plus faibles en 2007 du fait du passage fin février du cyclone Gamède qui s'est traduit par une baisse de la production laitière évaluée à 245 000 litres. De plus, une majorité d'élevages est encore insuffisamment équipée en abri pour leurs vaches laitières. Les longues périodes de pluie sont alors très pénalisantes pour ces élevages.

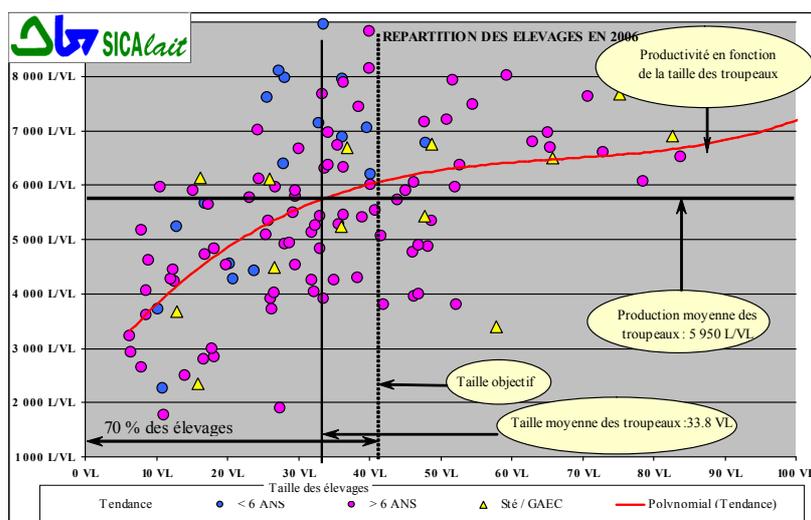
D'autre part, la ressource encore trop aléatoire en paille de canne constitue un élément de fragilisation et de sous-alimentation des génisses nécessaires au renouvellement et à la croissance des troupeaux qui sont en compétition alimentaire avec les vaches laitières.

La productivité du cheptel laitier réunionnais a fait des progrès sensibles, déclenchant la reprise de la croissance de la collecte sur l'île.

▪ *Evolution des exploitations*

Au même titre que l'ensemble du secteur agricole, le secteur de la production laitière voit le nombre de ses producteurs diminuer. Il est passé de 128 à 123 en 2005.

La taille des troupeaux augmente légèrement avec une moyenne de 33,8 vaches par troupeau contre 33 en 2005 et pour un objectif affiché de 40 à 45.



▪ *Amélioration de la qualité du lait*

La qualité du lait a continué à s'améliorer en 2006 : 97,6% du lait livré est classé en A (<100 000 germes totaux) et 85% du lait livré a moins de 50 000 germes totaux.

▪ *Le revenu de l'exploitation de référence*

L'exploitation laitière de référence est une exploitation de 37 vaches laitières produisant 210 000 litres de lait.

En 2006 :

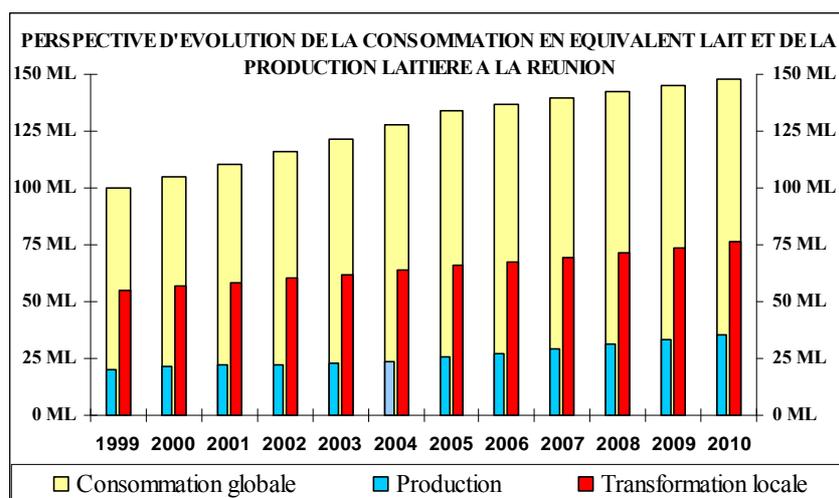
- le « Total produits » est en augmentation de 2,0 % uniquement en raison de l'augmentation du produit lait ;
- les charges opérationnelles sont stables ;
- en revanche, les charges de structures ont progressé de 2,0 % en raison notamment de l'augmentation du prix du carburant.

Ce revenu a progressé par rapport à 2005, année au cours de laquelle le niveau de référence n'a pas été atteint.

▪ *Le marché*

Le volume des importations ne peut pas être apprécié directement par l'évolution des tonnages importés de produits laitiers.

En effet, compte tenu de la nature des produits (lait en poudre = environ 8 litres de lait frais, 1 litre de lait UHT = 1 litre de lait frais), il est nécessaire de convertir chaque type de produit en équivalent lait frais, ce qui représente un travail considérable, d'autant que la nomenclature douanière n'est pas conçue en ce sens. Cependant, les approches réalisées permettent un suivi de l'évolution du marché suffisamment réaliste.



Le taux d'approvisionnement du marché a progressé de 34,5 à 36,1%, profitant de l'effet simultané de la croissance de la production locale et de la baisse des importations de poudres de lait.

La filière laitière représente aujourd'hui près de 1 600 emplois.

III.4.4.2. La filière bovine

Pour la filière viande bovine, le bilan de l'année 2006 est contrasté, avec une bonne croissance de la production locale mais dans un contexte de consommation difficile.

L'année 2006 a été marquée par une bonne progression de l'activité d'abattage (+ 105 tec), soit une croissance de 7%. Le groupement SICA-REVIa couvre désormais 85% de la production locale. En parallèle, l'activité du maigre progresse de 8% avec plus de 200 brouards collectés et allotés. Le nombre d'éleveurs en activité atteint 270, grâce à l'entrée en production de 21 nouveaux éleveurs naisseurs cette année. A noter d'autre part, que le Conseil d'Administration a agréé plus de 50 nouveaux adhérents durant cet exercice. De plus, la qualité du Bœuf Pays s'est nettement améliorée grâce au travail réalisé par les éleveurs et grâce à la maturation des viandes mise en place à l'abattoir.

La bonne croissance de la filière bovine s'est opérée dans un contexte de marché difficile. En effet, la consommation de viande bovine a fortement baissé (-7%), ce qui s'est traduit par une importante diminution des viandes importées (- 11%). Durant l'année 2006, certains articles de presse mettant en doute la qualité sanitaire du cheptel local ont fortement perturbé les ventes, et en particulier au mois d'avril (baisse d'activité de 50%).

- *La production locale en hausse mais la consommation de bœuf en baisse*

La consommation apparente en 2006 (importation + production locale) a régressé de 430 tec. L'importation de viande baisse de 492 tec, alors que la production locale continue sa croissance (+ 3 %). Ainsi, le taux d'approvisionnement du marché par la production locale repasse par effet mécanique le seuil symbolique de 30 %.

Malgré l'évolution négative du marché, le tonnage de viande commercialisée par la SICA-REVIA (gros bovin + veau) a fortement progressé : hausse de 7 %. Cette progression a permis de dépasser pour la première fois les 1 500 tec, avec 1 533 tec. Ce tonnage inclut pour partie des animaux engraisés, importés de France métropolitaine. **Il faut noter que les abattages des bovins « pays » (nés, élevés et abattus à la Réunion) augmentent de 136 tec, soit +10%.**

Sur l'ensemble du département, les abattages de bovins ont progressé de 1 798 tec en 2005 à 1 859 tec en 2006. La SICA-REVIA couvre désormais 85% de la production locale.

- *Des campagnes de communication et de promotion pour relancer les ventes*

Au cours de l'année à plusieurs reprise, des articles de presse ont fait état de maladies graves dans le cheptel bovin réunionnais (dont la tuberculose). Les acteurs de la filière ont alors tous connu des difficultés de commercialisation. Ainsi au mois d'avril, la baisse d'activité a atteint 50 % des volumes.

La filière a alors décidé de mettre en place d'importantes campagnes de communication, de promotions et d'animation dans les points de vente. Ces actions ont permis, essentiellement au second semestre, la progression des volumes abattus et de retrouver des volumes de vente normaux.

La baisse de la consommation de viande de bœuf en 2006 (- 7 %) est sans aucun doute liée à l'effolement médiatique.

- *Développement de l'élevage bovin*

	1995	2000	2004	2005	2006	2000/06
Nombre de vaches allaitantes	3252	4236	5254	5412	5655	+ 33%
Nombre de broutards sevrés	2079	3317	3961	4003	4173	+ 26%
Productivité	0,64	0,78	0,75	0,74	0,74	- 5%
Nombre d'éleveurs						
Naisseur	91	116	137	150	171	+ 47%
engraisseur	85	128	111	102	99	- 23%
Nombre d'éleveurs totaux	176	244	248	252	270	+ 11%

De plus en plus de producteurs adhérents à la SICA-REVIA

Le nombre de naisseurs a augmenté de **14 %** en 2006. **21** nouveaux éleveurs naisseurs ont commencé à produire cette année. La filière allaitante bénéficie aujourd'hui d'une dynamique d'installation et de confiance. Pour l'activité d'engraissement, le nombre d'éleveurs en activité se stabilise autour de 100. Si on ajoute les éleveurs de veaux de boucherie, la SICA-REVIA regroupe aujourd'hui près de **285 éleveurs**.

Le rythme des adhésions s'est fortement accru en 2006 avec plus de 50 nouveaux éleveurs représentant un potentiel de 1 000 vaches, 200 places d'engraissement et 25 places de veaux de boucherie.

▪ *Un cheptel en croissance*

Le nombre de vaches allaitantes en production a augmenté de **4 % (+ 243)** en 2006. Cette progression est le fruit de la politique d'installation de nouveaux naisseurs, et de l'accent mis sur l'élevage des génisses. Au regard de l'accroissement des nouvelles adhésions en 2006, une progression bien supérieure peut être envisagée pour 2007 (potentiellement 1 000 vaches en plus).

Le nombre total de broutards sevrés augmente de 170, et le nombre de broutards collectés et allotés de **8 % (+ 200)**. Cette progression est le fruit du travail de développement engagé sur le terrain depuis plusieurs années. Néanmoins, le nombre de broutards sevrés augmente moins vite que le nombre de vaches en production, la productivité stagne. C'est aujourd'hui le point faible de la filière.

Aujourd'hui, la filière viande bovine, secteur essentiel pour l'activité économique des Hauts de l'île, représente au total **761 emplois**.

▪ *Le revenu de l'élevage de référence*

L'exploitation de référence est constituée de 50 vaches allaitantes et produit annuellement 40 broutards.

Pendant la période de transition (entre le 1^{er} janvier et le 15 octobre), la ferme de référence a bénéficié d'une aide forfaitaire aux exploitations des Hauts d'une valeur de 11 876 €. A la mise en application du nouveau règlement au 16 octobre, la ferme de référence a bénéficié de nouveaux prix de reprise et de compléments de prix.

Au cours de l'année 2006 :

- Les ventes d'animaux ont progressé, grâce à l'application de nouvelles grilles de prix et au versement de compléments de prix, à compter du 16 octobre 2006 ;
- Suite à la parution de l'arrêté du 16 juin 2006, le paiement des aides PMTVA et PAB ont fait l'objet en 2006 de stabilisateurs importants. Pour la ferme de référence, cette baisse a une incidence de 1 260 €
- Les charges opérationnelles ont augmenté de 1 486 € (+ 4 %), principalement à cause de l'augmentation des charges de l'engrais (+ 7 %) et des compléments fourragers (+ 9 %)
- les charges d'exploitation et autres ont augmenté légèrement : de 2 % ; les charges de carburant ont fortement augmenté (+ 10 %) alors que les frais financiers ont encore baissé (- 3 %).

Le revenu annuel final augmente très légèrement : de 0,6 %, soit + 145 €.

IV. BILAN FINANCIER DES MESURES RELATIVES AUX AUTRES SECTEURS

IV.1. Mesure « Diversification des productions végétales »

IV.1.1. Aide à la commercialisation sur les marchés locaux

Pour la campagne 2006, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006, 151 demandes ont été payées, pour un montant total de **5 307 796 €**. Ces dossiers ont été payés sur l'exercice FEAGA 2007 sur les bases du nouveau programme.

Les tableaux ci-dessous comprennent :

⇒ La ventilation par DOM des réalisations.

(en tonnes fruits et légumes et fleurs)

TOTAL	GUADELOUPE	GUYANE	MARTINIQUE	REUNION
25 165	6 682	61	9 067	9354

⇒ Les réalisations principales par DOM

Le détail des réalisations par département et par produit avec l'indication des tonnages réalisés.

(en tonnes)

	GUADELOUPE	GUYANE	MARTINIQUE	REUNION
CAT. A				
Ananas	952		949	333
Bananes Plantains	5		620	
Bananes				1283
Carottes				278
Fruit à pain/Christ.	364		605	395
Concombres	479		1081	397
Pastèques	339		565	28
Pommes de terre				498
CAT. B				
Agrumes	147	61	810	117
Aubergines	62		39	258
Avocat	3		92	
Choux	1		73	680
Courgettes	60		59	153
Dachines			228	
Giromon	118		195	86
Laitues/Salades	245		491	681
Litchis/Ramboutans				
Mangues	12		17	13
Melons	2458		1721	197
Oignons				55
Papayes	2		39	20
Patate douce	12		131	
Poivron/Piment	19		36	144
Tomates	1160		591	3419
CAT. C				
Aulx				
Fraise				56
Fruits de la passion	3		6	33
Gingembre			1	
Gombo			4	
Haricots verts			4	17
Ignames	26		44	
Pêche				6

IV.1.2. Aide à la production de fruits et légumes transformés

Les données financières sont les suivants, pour la campagne 2006, à savoir du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 :

122 contrats ont été validés par l'ODEADOM 108 ont donné lieu à un paiement, (47 pour le premier semestre et 61 pour le deuxième semestre)
457 516 € (dont 167 519 € pour le semestre 1 et 289 997 € pour le semestre 2)

Ces dossiers ont été payés sur les exercices FEAGA 2006 et 2007.

Les tableaux ci-dessous comprennent :

- ⇒ La ventilation par DOM des réalisations,
- ⇒ Le détail par DOM en produits frais.

Réalisations par DOM

(en tonnes)

	Semestre 1	Semestre 2	Total
Martinique	352	689	1 041
Réunion	211	196	407
Total	563	885	1 448

Produits frais pour la transformation

(en tonnes)

	MARTINIQUE	REUNION
<u>CAT. A</u>		
Ananas		136
Bananes Plantains	70	
Bananes		31
Christ./fruit à pain	155	
Goyavier		64
Prune de cythère	60	
<u>CAT. B</u>		
Carambole	2	
Cerise de Cayenne		
Dachine	22	
Giromon	46	
Goyave	567	
Limes	10	
Litchis		79
Papayes	25	37
Patate douce	47	
Tangor		22
<u>CAT. C</u>		
Combavas		
Igname	23	
Mangues		39
Piment		

IV.1.3. Aide à la commercialisation en dehors des départements d'outre-mer et aide au riz de Guyane

Les résultats sont les suivants, pour la campagne 2006, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 :

<p>72 contrats ont été validés par l'ODEADOM</p> <p>56 ont donné lieu à un paiement, (13 pour le premier semestre et 43 pour le deuxième semestre)</p>
<p>2 643 525 euros (1 664 053 € pour le semestre 1 et 979 472 € pour le semestre 2)</p>

Bilan par DOM

	Quantités	Montant
Guadeloupe	4 320 t	1 338 454
Guyane	4 000 t	167 300
Martinique	1689 t	435 103
Réunion	1 739t	702 668
TOTAL	11 748 t	2 643 525 €

Bilan par produit

- Melons	5 504 t
- Ananas	1 418 t
- Riz (de Guyane)	4 000 t
- Autres fruits et légumes	481 t
- Produits transformés (jus, confitures et divers)	320 t
- Plantes à parfum	2 t
- Baies roses	23 t
TOTAL	11 748 t

Bilan par produit et par département

	Melons	Ananas	Autres fruits et légumes	Produits transformés	Riz	Baies roses	Plantes à parfum
Guadeloupe	4 156		50	114			
Martinique	1 348		139	202			
Réunion		1 418	292	4		23	2
Guyane					4 000		

IV.1.4. Actions d'accompagnement des filières

L'adoption du programme appelé POSEI IV a permis de mettre en place de nouvelles actions en vue d'aider à la mise en place d'une interprofession dans le secteur des fruits et légumes. Le montant total des aides attribuées pour les actions d'accompagnement des filières pour la campagne 2006 s'élève à 941 535 €.

Bilan financier

	Guadeloupe		Martinique		Réunion		Total
	Montant (€)	Nb de dossiers	Montant (€)	Nb de dossiers	Montant (€)	Nb de dossiers	Montant (€)
Aide à la collecte	87 214	2	100 721	2	104 942	3	292 878
Aide au transport	103 414	2	21 749	1	89 975	2	215 138
Aide pour le soutien à la consommation	1 652	1	142 724	1	0	0	144 376
Aide à la production de semences à la Réunion	-	-	-	-	0	0	0
Aide à la mise en place de politique de qualité	284 886	1	0	0	4257	1	289 143

IV.1.5. Aide à la production de vanille

La campagne se déroule du 1^{er} juin au 30 novembre. En 2006, les tonnages traités ont atteint 5,56 tonnes. Seul le département de la Réunion a bénéficié de cette mesure.

Le paiement réalisé sur l'exercice FEAGA 2007 s'établit à 41 698 €.

IV.1.6. Aide au maintien des surfaces plantées en vanille de la Réunion.

L'office a reçu un dossier pour un montant aidé de 77 850 €.

IV.1.7. Aide à la culture de géranium et de vétiver.

L'office a reçu un dossier pour un montant aidé de 211 625 €.

IV.1.8. Aide à la production d'huiles essentielles de géranium et de vétiver

Les résultats sont les suivants, pour la campagne 2006, qui se déroule du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 :

	Tonnages	Montant
Géranium	2 T	110 201 €
Vétiver	0	

Seul le département de la Réunion a bénéficié de cette mesure.
Le paiement s'est réalisé sur l'exercice FEAGA 2006 et 2007.

IV.2. Mesure « Filière canne-sucre-rhum »

IV.2.1. Présentation des filières

La production de canne à sucre concerne les quatre départements et joue un rôle prépondérant dans l'activité économique de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion.

Présentation de la filière canne sucre rhum

Le déroulement des campagnes s'effectue à des périodes de l'année différentes selon leur situation géographique.

MARTINIQUE

Récolte de février à juillet

La filière canne-sucre-rhum génère environ 4 000 emplois directs et indirects. La culture de la canne est réalisée sur une superficie d'environ 3 760 ha en 2006.

L'industrie sucrière repose sur l'activité d'une unité, l'usine du Galion. Le rhum agricole est désormais produit par 7 distilleries implantées de manière homogène sur le territoire.

GUADELOUPE

Récolte de février à juillet

La canne à sucre est produite sur une surface de 13 418 ha en 2006. L'industrie sucrière est composée de deux usines dans le département : la sucrerie Gardel située en Grande Terre et la société sucrière et rhumière de Marie-Galante

Le rhum agricole de Guadeloupe est produit par 9 distilleries dont 3 sont implantées à Marie – Galante.

GUYANE

Récolte de août à avril de l'année suivante

La canne récoltée sur une surface de 106 ha est uniquement destinée à la production de rhum agricole lequel est produit par une seule distillerie.

REUNION

Récolte de juillet à décembre

La production de canne est réalisée sur une surface de 23 844 ha dont la quasi-totalité est à destination des usines sucrières de Bois rouge, située au nord est de l'île et du Gol située au sud ouest. Ces deux unités se répartissent la transformation des cannes à sucre et sont également couplées à des centrales bagasse-charbon pour la production d'électricité.

Présentation des données indicatives de production moyennes 2000-2005

	GUADELOUPE	GUYANE	MARTINIQUE	REUNION
Quantités de cannes récoltées (t)	739 600	6 236	211 073	1 862 200
Quantité de sucre produit (t)	63 610		4 973	206 700
Rhum agricole produit (hap)	25 585	2 975	71 465	

(hap) : hectolitre d'alcool pur

La filière canne possède des atouts majeurs au sein de l'économie agricole des départements d'outre-mer en terme de complémentarité entre les productions agricoles. Elle contribue fortement au maintien des emplois dans les bassins agricoles ainsi qu'au maillage du territoire par ses unités industrielles ; elle est un atout majeur à la qualité de l'environnement notamment en terme :

- de protection des sols contre l'érosion,
- d'approvisionnement en énergie et de développement des bio- énergies.

IV.2.1.1. Le soutien de la filière canne-sucre-rhum

Le soutien de la filière se décline en trois aides :

- l'aide forfaitaire d'adaptation à la réforme de l'OCM de l'industrie sucrière des DOM,
- l'aide au transport de la canne à sucre du bord de champ à la balance de pesée,
- l'aide à la transformation de la canne en rhum agricole.

Rappel de la réglementation communautaire en vigueur :

- *Règlement (CE) n°247/2006 du Conseil du 30 janvier 2006 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultra-périphériques de l'Union.*
- *Règlement (CE) n°793/2006 de la Commission du 12 avril 2006 modifié portant certaines modalités d'application du règlement (CE) n°247/2006 du Conseil.*
- *Programme portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultra-périphériques de l'Union déposé par la France et approuvé par la décision de la Commission du 16 octobre 2006.*

Rappel de la réglementation nationale en vigueur :

- *Décret 2006-1265 du 16 octobre 2006 relatif à l'Office de développement de l'économie agricole dans les départements d'outre-mer.*
- *Arrêtés du 20 octobre 2006 portant agrément des organismes payeurs de dépenses financées par les fonds de financement des dépenses agricoles.*

IV.2.2. Aide forfaitaire d'adaptation à la réforme de l'OCM de l'industrie sucrière des DOM

Organisme payeur : Office National Interprofessionnel des Grandes Cultures (ONIGC)

Réglementation nationale d'application en vigueur :

- *Circulaire DGPEI/SPM/SDCPV/C2006-4079 du 24 novembre 2006 relative à la mise en œuvre de l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des départements d'outre-mer à la réforme de l'organisation commune des marchés du sucre:*

Objectifs :

L'action vise à soutenir la filière cannière et sucrière des DOM par le versement d'une aide financière aux sociétés sucrières qui acceptent en contrepartie des engagements précis en matière :

- de paiement des cannes (maintien du prix de la canne au niveau de celui de l'organisation commune des marchés du sucre précédente, période 2001-2006),
- de réalisation d'actions de modernisation
- d'écoulement des sucres produits.

Bénéficiaires de l'aide et stratégie de soutien : aide forfaitaire attribuée aux sociétés sucrières des départements français d'outre mer.

Indicateurs retenus : Mesure annuelle de la SAU en canne, part de la canne dans la SAU totale (bilan triennal), mesure annuelle des volumes de sucre produits, productivité en sucre/ha, (bilan triennal), comparaison annuelle du prix interprofessionnel de la canne de référence par rapport à la situation prévalant par le passé.

Date de début de la mise en œuvre du POSEI IV et paiement des aides : La date de début de la mise en œuvre retenue est variable selon les départements et a été fixée à la date de démarrage des coupes de canne, dans le cadre de la campagne de commercialisation 2006-2007, pour chaque département.

	GUADELOUPE	GUYANE	MARTINIQUE	REUNION	TOTAL
Surface déclarée en canne (ha)	13 418	106	3 760	26 711	43 995
Nombre de sociétés bénéficiaires	2	0	1	2	5
Nombre de producteurs	4 092	49	263	3 866	8 270
Total de l'aide versée	9 918 000 €	0 €	486 000€	31 496000 €	41 900 000 €

Effets de la mise en place du POSEI IV :

Sur les trois indicateurs retenus, seul celui concernant le respect du prix minimal de la canne est pertinent à ce stade (les deux autres portent sur une période de trois ans). Dans les trois départements concernés, le prix minimal de la canne est identique à celui prévalant avant la réforme de 2006.

IV.2.3. Aide au transport de la canne

Organisme payeur : ODEADOM

Réglementation nationale d'application en vigueur :

- *Circulaire DGPEI/SPM/SDCPV/C2007-4024 du 13 avril 2007 relative à la mise en œuvre de l'aide au transport de la canne entre les bords de champs et les balances de pesée ;*
- *Arrêté du 10 janvier 2007 portant mise en œuvre de l'aide au transport de la canne entre le bord du champ et la balance la plus proche.*

Objectifs : Compensation de l'impact sur les coûts de transport des cannes des champs vers les centres de transfert, dû à l'éloignement parcellaire et à la mauvaise qualité des chemins de desserte des parcelles.

Bénéficiaires de l'aide et stratégie de soutien : Aide à la tonne de canne transportée attribuée aux planteurs.

Indicateurs retenus : Mesure annuelle des volumes de canne transportés aidés et comparaison aux volumes totaux de cannes livrées.

Date de début de la mise en œuvre du POSEI IV et paiement des aides : La date de début de la mise en œuvre retenue est variable selon les départements et a été fixée à la date de démarrage des campagnes 2006 de chacun des départements, en application du règlement (CE) n°852/2006 de la Commission du 09 juin 2006.

Le paiement des aides est intervenu entre le 8 décembre 2006 et s'est achevé le 26 juin 2007

	GUADELOUPE	GUYANE	MARTINIQUE	REUNION	TOTAL
Surface déclarée en canne (ha)	13 418	106	3 760	26 711	43 995
volume de cannes transportées (t)	716 922,97	6 792,56	165 097,15	1 864 331,63	2 753 144,31
Nombre de producteurs	4 092	49	263	3 866	8 270
Volume de cannes aidées (t)	711 830,48	3 676,31	121 260,37	1 785 701,37	2 622 468,53
% du volume aidé	99%	54%	73%	96%	95%
Nombre de producteurs aidés (dossiers)	3 708	1	173	3 422	7 304
Niveau de l'aide de la campagne 2006	3,48 €	5,03 €	4,33 €	3,89 €	4,18 €
Total de l'aide versée	2 473 690,87 €	18 484,48 €	524507,67 €	6 941 836,52 €	9 958 519,54 €

Effets de la mise en place du POSEI IV :

Deux départements (Guadeloupe et Réunion) ont mis en place un zonage qui tient compte de la distance de la parcelle avec la balance de pesée la plus proche ainsi que d'autres critères objectifs, comme les conditions d'accès au champ, et l'existence de handicaps naturels. Le principe d'une aide maximale possible à la tonne tel que défini dans le programme a permis de mieux compenser les coûts logistiques des zones les plus difficiles de ces départements.

Le taux de couverture de l'aide se situe entre 75 % et 99 %, à l'exception de la Guyane, pour lequel seul 54 % du volume global est éligible à l'aide au transport compte tenu de l'absence de déclaration de surface par les planteurs.

IV.2.4. Aide à la transformation de la canne en rhum agricole

Organisme payeur : ODEADOM

Règlement communautaire en vigueur :

- *Règlement (CEE) n°1576/89 du Conseil, établissant les règles générales relatives à la définition, à la désignation et à la présentation des boissons spiritueuses*

Réglementation nationale d'application en vigueur :

- *Circulaire DGPEI/SPM/SDCPV/C2007-4023 du 13 avril 2007 relative à la mise en œuvre de l'aide à la transformation de la canne en rhum agricole ;*
- *Arrêté du 29 décembre 2006 portant répartition entre départements d'outre mer de l'aide à la transformation de la canne en rhum agricole et établissant les principes de répartition de l'aide entre les distilleries bénéficiaires.*

Objectifs : Maintien de la valorisation de la canne par la production de rhum agricole.

Bénéficiaires de l'aide et stratégie de soutien : Aide à l'hectolitre d'alcool pur (hap) de rhum agricole produit aux distilleries de rhum agricole des départements d'outre-mer français dans la limite d'un contingent global de 88 140 hap.

Indicateurs retenus : Mesure annuelle des volumes de rhum agricole produits et comparaison au volume total de rhum produit.

Date de début de la mise en œuvre du POSEI IV et paiement des aides : La date de début de la mise en œuvre retenue est variable selon les départements et a été fixée à la date de démarrage des campagnes 2006 de chacun des départements, en application du règlement (CE) n°852/2006 de la Commission du 09 juin 2006.

Le paiement des aides est intervenu entre le 27 février 2007 et s'est achevé le 25 juin 2007

	GUADELOUPE	GUYANE	MARTINIQUE	REUNION	TOTAL
Tonnage cannes livrées en distilleries	56 670	6 793	105 481	-	168 944
Prix minimal payé aux planteurs	56,15 €/t	56,15 €/t	59,76 €/t	51,01 €/t	
Volume de rhum agricole produit (hap)	27 446	3 175	77 171	-	107 793
Répartition du contingent (arrêté du 29/12/2006)	22 500	2 524	63 000	116	88 140
Quantité de rhum agricole aidée	22 494	2 524	62 614	-	87 632
% du volume aidé	82%	79%	81%	-	81%
Nombre de distilleries aidées	9	1	8	-	18
Niveau de l'aide de la campagne 2006	64,22 €	64,22 €	64,22 €	64,22 €	64,22 €
Total de l'aide versée	1 444 595,83 €	162 091,28 €	4 021 064,97 €	-	5 627 752,08 €

Effets de la mise en place du POSEI IV :

Avec l'entrée en vigueur du POSEI IV, la mesure aide à la transformation de la canne en rhum agricole a bénéficié d'une augmentation du contingent global.

Ainsi l'État membre a choisi dans la limite du contingent global réparti par département, d'aider les quantités produites par distilleries dans la limite des 2 000 premiers HAP à taux plein, et d'appliquer un coefficient d'ajustement égal au rapport entre le contingent départemental, diminué des quantités aidées dans la limite des 2 000 premiers hap. Ce dispositif a donc permis de subventionner à taux plein les quantités produites par les plus petites distilleries soit 10 unités.

IV.3. Mesure « Réseaux de références »

Le programme POSEI IV comporte dans son Chapitre VI « Réseaux de références », une mesure relative à la mise en place dans les 4 départements d'Outre-Mer (Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane) de dispositifs « d'élaboration et de collecte de références technico-économiques sur les systèmes de productions animales » et « de suivi-évaluation des filières animales ».

Au vu de l'expérience acquise en métropole, l'appui des trois instituts techniques (Institut de l'Elevage, Institut du Porc et Institut de l'Aviculture) a été sollicité pour mettre en place le programme de travail pluriannuel 2006-2012 en partenariat avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles locales.

En 2006, les activités programmées dans ce cadre étaient les suivantes :

- La définition du cadre conventionnel et partenarial de mise en œuvre de cette mesure, entre l'ODEADOM et l'Institut de l'Elevage (Maître d'œuvre) d'une part et entre l'Institut de l'Elevage et les 2 autres Instituts techniques associés (IFIP et ITAVI) ;
- Le lancement de la phase 0 du projet, prévue dans le Chapitre VI, correspondant à une phase d'état des lieux et de dialogue avec les maîtres d'œuvre locaux pressentis et autres acteurs locaux susceptibles de participer aux instances locales de pilotage ;

IV.3.1. Définition du cadre conventionnel ODEADOM / Institut de l'Elevage

Les modalités de mise en œuvre de ces dispositifs sont précisées dans un cahier des charges annexé à la convention cadre « ODEADOM/Institut de l'Elevage » qui prévoit 3 actions principales, chacune d'entre elles étant organisée en phases et tâches :

- Action A : mise en place du dispositif de suivi de fermes pour la collecte de références technico-économiques sur les systèmes d'exploitations agricoles organisés autour de l'élevage
- Action B : élaboration du tableau de bord de suivi de l'évolution des filières animales
- Action C : animation et coordination du programme

Les moyens à mobiliser par les instituts techniques et les maîtres d'œuvre locaux pour exécuter ce programme d'action sont prévus comme étant :

- Un appui méthodologique et de formation commun aux 4 DOM qui devra mobiliser de l'ordre d'un ETP métropolitain de l'Institut de l'Elevage, complété d'interventions d'experts de l'IFIP et de l'ITAVI ;
- Un appui rapproché sur les DOM atlantiques pour le démarrage de l'action pendant 4 ans, avec la délocalisation sur place de 3 ingénieurs des Instituts techniques ;
- Des moyens humains à affecter au projet par chaque Maître d'œuvre local afin d'assurer le suivi des exploitations et la collecte des données nécessaires à l'élaboration des références technico-économiques ;
- Des moyens d'accompagnement pour l'adaptation des outils et la formation des agents locaux.

La convention annuelle 2006 ODEADOM/Institut de l'Elevage, signée le 20 novembre 2006, définit les relations contractuelles entre les parties prenantes pour l'année 2006. Elle précise pour chacune des 3 actions définies au cahier des charges, la nature et le budget prévisionnel des travaux 2006 à réaliser par l'Institut de l'Elevage, en partenariat avec l'IFIP et l'ITAVI.

IV.3.2. Détails des réalisations pour l'année 2006

Action A : mise en place du dispositif de suivi de fermes pour la collecte de références technico-économiques sur les systèmes d'exploitations agricoles organisés autour de l'élevage

1. Le recensement et l'examen de la bibliographie disponible ont été initiés, tant en métropole que dans les DOM à l'occasion des missions réalisées sur place.
2. La préparation des travaux typologiques à réaliser en 2007 dans chacun des DOM pour permettre aux Comités de Suivi Locaux et au Comité de Pilotage de déterminer les systèmes d'exploitation à intégrer dans les Réseaux de référence a consisté en :
 - l'élaboration de la demande d'accès à la base de données statistiques individuelles issue de l'enquête SCEES « structures » sur les DOM, à finaliser et à envoyer en 2007 pour analyse par le Comité du Secret Statistique lors de sa session de mars.
 - l'élaboration de deux notes méthodologiques provisoires pour préparer le recueil d'informations par enquêtes auprès des « experts » locaux des filières et auprès d'éleveurs appartenant aux publics cibles de l'action.
 - l'adaptation aux conditions d'utilisation dans les DOM du logiciel Diapason, actuellement utilisé dans le cadre du dispositif métropolitain des réseaux d'élevage conduits par l'Institut de l'Elevage, a été initiée conjointement par les 3 instituts techniques afin que celui-ci puisse être l'application de base pour l'enregistrement « toutes données, toutes fermes, toutes filières » pour les Réseaux DOM.

Action B : élaboration du tableau de bord de suivi de l'évolution des filières animales

Afin de préparer la liste des données devant figurer dans le tableau de bord, un état des indicateurs de suivi-évaluation figurant dans les mesures « primes animales, importation d'animaux, reproducteurs, structuration de l'élevage » du programme POSEI-France a été réalisé.

Cette première liste d'éventuels indicateurs sera complétée au cours du premier semestre 2007 avec d'autres indicateurs éventuels semblant pertinents, sur la base de travaux complémentaires en métropole et dans les DOM d'analyse des données mobilisables à partir des bases statistiques publiques ou professionnelles.

Action C : animation et coordination du programme

- Conventions de mise en œuvre Institut de l'Elevage / IFIP-ITAVI
- Constitution et formation de l'équipe des 3 ingénieurs du Pôle Régional
- Réalisation de missions dans chacun des DOM pour la présentation des dispositifs aux maîtres d'œuvre locaux et aux organisations susceptibles d'être partenaires (professionnels, interprofessions, D.A.F. etc...) :
 - Mission en Guadeloupe, Martinique et Guyane du 27 novembre au 5 décembre 2006 ;
 - Mission à la Réunion du 18 au 20 décembre 2006.

IV.3.3. Bilan financier de l'année 2006

Activités /Actions	Nature	Estimation des coûts en euros
Action A	Intervention experts et ingénieurs méthode métropolitains	16 800,00€
	Intervention de chargés d'étude dans les DOM atlantiques	52 776,59 €
	Adaptations de logiciels (prestations informatiques)	0,00 €
Action B	Intervention experts et ingénieurs méthode métropolitains	3 500,00 €
Action C	Interventions et missions d'experts et d'ingénieurs méthode métropolitains des Instituts techniques et des Maîtres d'ouvrage	133 181,43€
Total 2006		206 258,02€

IV.4. Mesure « Assistance technique »

IV.4.1. Elaboration de logiciels

Bilan financier, année 2006 :

Informatisation de la mesure POSEI MFPA Filière animale	26 851 € TTC
Maintenance évolutive pour la mesure POSEI R.S.A	4 724,20 € TTC
Montant total des dépenses	31 575,20 € TTC

Détail des réalisations :

1°) Informatisation de la mesure POSEI MFPA Filière animale

Il a été réalisé, en 2006, un logiciel pour permettre à terme d'effectuer les paiements des aides relevant de cette mesure du POSEI. Il est prévu que l'année 2007 soit une année de test et de transition pour un basculement complet des paiements de cette mesure pour le futur exercice.

2°) Maintenance évolutive pour la mesure POSEI R.S.A.

Un logiciel a été développé en 2006 (sur fonds nationaux) pour la gestion et les paiements des aides de cette mesure. Certaines modifications liées au passage du POSEIDOM III vers le POSEI IV ont nécessité de mettre à jour ce logiciel courant 2006.

IV.4.2. Manuel utilisateur

Cette action n'a pu être lancée en 2006 en raison de la validation tardive du programme France. Elle a été reportée à 2007.

V. CONCLUSION

L'année 2006 a été une année de transition difficile pour tous : bénéficiaires, mais aussi organismes payeurs. L'année 2007 sera nécessaire pour prendre un peu de recul et vérifier si les effets attendus du POSEI IV commencent à se faire sentir.

La parution du manuel utilisateur, le développement de logiciels de gestion accompagné des circulaires d'application, la mise en œuvre des réseaux de référence et les réunions du Comité National de Pilotage POSEI IV feront de 2007 la véritable année de démarrage de la réforme.

VI. ANNEXES

VI.1.1. Tableau de synthèse : objectifs opérationnels et mesures du programme français (POSEI IV)

Objectifs opérationnels	Mesure Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)	Mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA)
Amélioration de l'auto-alimentation de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'import-substitution (produits végétaux et animaux)	1 Aide aux importations de matières premières de qualité, diversifiées et des aliments pour animaux	2 Mesure primes animales aux éleveurs de ruminants, (aides incitatives à l'amélioration de la production et au passage par les abattoirs agréés)
	1 Aide à l'importation de plants et de semences certifiés pour la production maraîchère	3 Mesure de soutien à l'importation d'animaux reproducteurs
		5 Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aides à la commercialisation des productions locales de fruits, légumes et fleurs sur le marché local, y compris inter-DOM)
Développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niche), notamment pour une gestion collective de la commercialisation au plan local ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop forte spécialisation et évitant les spéculations par "effets d'aubaine"	1 Aide aux importations de matières premières de qualité, diversifiées et des aliments pour animaux	4 Mesure de soutien à la structuration de l'élevage (aides aux filières animales pilotées par les interprofessions (Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane))
	1 Aide à l'importation de plants et de semences certifiés pour la production maraîchère	5 Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aides à la commercialisation sur le marché local, hors région de production, ou la transformation des productions locales avec incitation à l'organisation - versement des aides réservé dans un deuxième temps aux seuls producteurs regroupés en organisations reconnues ou reconnues)
		5 Mesure de soutien la diversification des productions végétales (encouragement des interprofessions filières végétales, aide à la collecte, aide pour promouvoir la consommation de fruits et légumes locaux par les collectivités, aide à la production de semence locale à la Réunion)
Consolidation et pérennisation du développement de la filière canne à sucre, filière structurante pour l'agriculture et production multifonctionnelle par excellence, là où elle est présente		6 Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM (réforme de l'OCM Sucre))
		6 Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide au transport de la canne entre le bord du champ et la balance de pesée la plus proche)
		6 Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)
Création locale de valeur ajoutée avec les produits locaux que ce soit des transformations fermières, artisanales ou industrielles	1 Aide aux importations de matières premières de qualité pour l'alimentation humaine (céréales dont riz, huiles végétales, préparations de fruits et légumes, produits laitiers) ayant toutes les garanties du point de vue de la sécurité alimentaire afin de permettre aux industries de transformation des DOM de fabriquer sur place des produits destinés à l'alimentation humaine. Grâce à la transformation de ces produits de base importés, les industriels locaux permettent une diversification de l'offre locale, participent au maintien de l'emploi et complètent leur gamme de produits fabriqués à base de fruits et légumes locaux	5 Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide à la transformation des fruits et légumes)
		5 Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide à la production de vanille verte pour la transformation locale en vanille noire)
		5 Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats et à la production de plantes médicinales)
		6 Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)
Mise en place de démarches "qualité" et de signes distinctifs en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales, soit par leur propre nature, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison		4 Mesure de soutien à la structuration de l'élevage (aides aux différentes filières animales pilotées par les interprofessions - promotion des produits locaux frais ou transformés)
		5 Mesure de soutien la diversification des productions végétales (actions d'accompagnement des filières fruits, légumes et horticulture (aide à la mise en place des politiques de qualité))
		5 Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide à la production de vanille verte, et au maintien des surfaces plantées à la Réunion)
		5 Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide à la culture de géranium et de vétiver, à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats et à la production de plantes médicinales)
		6 Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)

VI.1.2. Architecture du POSEI IV

	MESURES	ACTIONS	SOUS-ACTIONS
RSA	Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)	Céréales et autres produits destinés à l'alimentation animale	
		Produits destinés à la consommation humaine	Les blés destinés à la production de farines et le gluten Préparation à base de fruits et produits laitiers Huile végétale alimentaire et concentré de tomates
		Les intrants	
		Le Riz Réunion Le commerce régional	
MFPA	primes animales aux éleveurs de ruminants	Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA)	
		Prime à l'abattage (PAB)	
		Prime aux petits ruminants (PPR)	
	structuration de l'élevage	Programme interprofessionnel de soutien des productions animales en Guadeloupe	<p>Aides aux éleveurs</p> <ul style="list-style-type: none"> L'incitation à l'organisation L'amélioration de la productivité La sécurisation des élevages L'aide au transport, à la collecte, pré et post abattage L'aide à l'achat de reproducteurs sélectionnés localement <p>Aides aux structures d'élevages</p> <ul style="list-style-type: none"> L'aide au classement et à la valorisation de la viande L'amélioration des points de vente L'observatoire des prix et de la consommation La communication et promotion des produits <p>L'animation et gestion du programme</p>
		Programme interprofessionnel de soutien des productions animales à la Réunion	<p>1, Actions horizontales</p> <ul style="list-style-type: none"> Actions de communications Observatoire de la consommation locale Animation et gestion du programme <p>2, Actions sectorielles</p> <p>Aides communes à toutes les filières</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide à la collecte Aide au produit d'exigence coeur pays <p>Aides spécifiques de la filière viande bovine</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide à la transformation <p>Aides spécifiques de la filière lait</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide à la production Aide à la transformation fromagère <p>Aides spécifiques à la filière porc</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide à la gestion du marché local Aide à la fabrication de produits élaborés <p>Aides spécifiques à la filière volaille</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide à l'adaptation des produits au marché
		Programme interprofessionnel de soutien du secteur des productions animales à la Martinique	<p>Aides forfaitaires en faveur d'une production compétitive et de qualité</p> <p>Aides forfaitaires aux différentes filières</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide forfaitaire bovins viande Aide forfaitaire bovins laitiers Aide forfaitaire ovins/caprins Aide forfaitaire porcins Aide forfaitaire volaille Aide forfaitaire lapins <p>Aides à l'accompagnement de la mise en marché</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide à la collecte et aux transports des produits (vifs et réfrigérés) Aides à la valorisation de la production par la découpe et la transformation Aide au stockage de produits Aide à la mise en marché <p>Animation, mise en oeuvre et gestion du programme interprofessionnel de soutien du secteur des productions animales</p>

	MESURES	ACTIONS	SOUS-ACTIONS	
MFPA	structuration de l'élevage	Programme de soutien aux acteurs des filières animales organisées de la Guyane	Filière bovine et bubaline Aide à la collecte du bétail par les structures professionnelles Soutien de la distribution dans les communes éloignées Diversification de l'offre en production bovine Soutien aux activités de découpe bovins Campagnes publicitaires et promotionnelles Filière porcine Aide à la collecte et prime à l'abattage Soutien aux activités de découpe porcs Soutien à la gestion du marché local du porc Aide aux actions de communication collective Filière avicole et cunicole Soutien à la découpe et au conditionnement Aide aux actions de communication collective Animation, mise en oeuvre et gestion du programme interprofessionnel de soutien du secteur des productions animales	
	Aide à l'importation d'animaux vivants	Secteur bovin, bubalin et ovin-caprin Secteur Porc (Code NC : 01031000) Secteur OEufs à couver Secteur Volaille (importation de poussins) Secteur Lapin Secteur Equin-Asin (chevaux : code NC : 01011010) Secteur apicole et aquacole		
	Diversification des productions végétales	Fruits – légumes – cultures vivrières – fleurs – riz		
		Aide à la commercialisation des productions locales		
		Aide à la transformation (Ex. Article 13)		
		Aide à la commercialisation hors région de production		+ Cas particulier du riz produit en Guyane
		Actions d'accompagnement des filières		Aide à la collecte Aide au transport de l'OP au distributeur final Soutien à la consommation des fruits et légumes locaux par les collectivités Aide à la production de semences à la Réunion Aide à la mise en place des politiques qualité
		Plantes aromatiques, à parfum et médicinales		
		LA VANILLE		
		Aide à la production de vanille verte		
Aide au maintien des surfaces plantées à la Réunion				
LES PLANTES A PARFUM				
	Aide à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats			
	Aide à la culture de géranium et de vétiver			
	LES PLANTES MEDICINALES			
	Aide à la commercialisation hors région de production			
	FILIÈRE CANNE – SUCRE - RHUM			
	Aide forfaitaire d'adaptation à l'OCM de l'industrie sucrière des DOM			
	Aide au transport de la canne			
	Aide à la transformation de la canne en rhum agricole			
RESEAUX DE REFERENCES				
PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE	pour l'élaboration des logiciels ainsi que des tableaux de bord			
	bilan et l'évaluation du programme seront confiés à un prestataire extérieur			
	mise en réseau d'informations sur un site intranet			
	l'organisation d'une réunion par an, par grandes filières regroupant tous les directeurs et présidents des coopératives et des interprofessions			
	pilotage par le niveau national			
	l'élaboration d'un manuel utilisateur			
	financement d'études en fonction de la conjoncture			

aides directes

(au sens de la définition figurant à l'article 2(d) du règlement (CE) n°1782/2003 du Conseil)